
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 14 avril 2025

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY –
Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN
– M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU –
M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON –
M. Mohamed- Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER –
M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE –
M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT –
Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT –
Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET
– Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BÉTEND –
Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD –
Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ –
M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE –
Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH –
M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK –
Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Loïc CHABRIER –
Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ –
Mme Émilie PROST – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – Mme Lucie MASTROLORITO
– M. Marc GIOUSE – Mme Stéphanie CHABROUX – M. Laurent LEGENDRE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Maryse ARTHAUD (Pouvoir à Aurélie Loire)

M. Frédéric VERMEULIN (Pouvoir à Jonathan BOCQUET)

M. Prosper KABALO (Pouvoir à Loïc CHABRIER)

M. Stéphane COLSON (Pouvoir à Virginie DEMARS)

Mme Béatrice VESSILLER (Pouvoir à M. Jacques VINCE à partir du rapport 69)

M. Laurent LEGENDRE (Pouvoir à Mme Danielle CARASCO à partir du rapport 80)

Sont absents :

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Je salue le public qui est présent dans la salle. Comme d'habitude pour les Conseils Municipaux, c'est M. Frédéric LAMANTIA qui va introduire ce Conseil en musique, avec un tout petit peu d'avance sur le calendrier, mais je crois qu'il n'y aura pas d'autre Conseil avant. Il nous a proposé « Le Temps du Muguet ».

(Musique)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. J'en profite, nous aurons la huitième date des concerts ouverts au public au sein de notre Hôtel de Ville. Ils sont à chaque fois pleins, nous aurons une huitième date en juin, et nous avons annoncé continuer l'année prochaine devant le succès de ces moments de partage musicaux.

Nous allons commencer ce Conseil par quelques mots d'introduction.

D'abord vous présenter une nouvelle Directrice Adjointe au développement urbain, qui rejoint la Direction Générale, en la personne de Laurence DEFFEUILLE, qui a pris ses fonctions. Officiellement c'était le 1^{er} avril, mais elle est arrivée le 31 mars, pour éviter les blagues sur la date d'arrivée. Professionnelle confirmée de l'aménagement, elle occupait précédemment les fonctions de Directrice Générale adjointe de la SPL Territoire 25. Bienvenue à vous, Madame la Directrice Générale adjointe.

Jusqu'à présent, Simon MOVERMANN assurait l'intérim. Dans quelques semaines il organisera son pot de départ. Il va nous quitter pour d'autres aventures, que nous lui souhaitons belles.

J'aimerais aussi remercier les membres de l'Assemblée citoyenne pour leur présence. Ils vont nous présenter dans un instant un rapport sur la réussite éducative et sur la continuité territoriale.

J'aimerais également en profiter pour remercier l'engagement citoyen de deux personnes qui ont quitté leurs fonctions ces derniers mois : Bernard GAUDIN, qui a quitté ses fonctions de référent de conseil de quartier Bonneval La Soie Les Brosses lors de l'assemblée du 20 janvier, et Mme Danielle BERNARD, référente du conseil de quartier Buers Croix Luizet, dont le mandat est arrivé à terme en 2024. Au-delà de ces engagements personnels, il est évident qu'ils pourront continuer à œuvrer pour leur quartier et leur ville, je n'en doute pas.

Sur un sujet bien plus solennel et bien moins drôle, il est impossible de ne pas avoir une pensée pour Timéo, ce garçon de 16 ans tué par un conducteur alors qu'il circulait en trottinette rue du 4 Août. Il étudiait en classe de seconde au lycée Jean-Baptiste Lassalle. Nous étions nombreuses et nombreux samedi dernier pour lui rendre hommage, lors de la marche blanche en sa mémoire.

En ce début de Conseil Municipal, je souhaite également apporter tout mon soutien aux personnes ayant été la cible d'agressions antisémites ces dernières semaines. J'ai reçu les deux premières victimes, et ai pu m'entretenir avec la troisième à la suite, de ces actes intolérables, dont on imaginait à tort qu'ils appartenaient à une autre époque.

En échangeant avec les victimes, on s'aperçoit combien il est difficile d'imaginer quel traumatisme on peut ressentir lorsque l'on se fait violemment agresser et traiter de « sale juif ». Tout cela alors que l'on se rendait à un cours d'hébreux à la synagogue, que l'on rentrait d'une soirée entre amis, ou que l'on était descendu promener son chien. Un traumatisme durable, difficile à dépasser.

Ce phénomène n'est pas nouveau, on lui connaît de tragiques précédents sur notre territoire. On se souvient tous de l'attentat de 1995, où une voiture piégée avait explosé à seulement 15 mètres de l'école juive de la rue Boutin. Ces dernières années et ces derniers mois, les actes antisémites connaissent une hausse spectaculaire et inquiétante en France.

L'agression du rabbin d'Orléans, le 22 mars dernier, a été particulièrement médiatisée, mais ce sont au total 1 570 actes antisémites qui ont été comptabilisés en 2024, selon les données collectées conjointement par le ministère de l'Intérieur et le service de protection de la communauté juive, et ce après une année record, en 2023, où 1 673 actes antisémites avaient été relevés.

Agresser une personne en fonction de sa religion ou de son origine supposée est un acte particulièrement grave, pour lequel il n'y a jamais de circonstances atténuantes. Au lendemain du 80^e anniversaire de la rafle des enfants d'Izieu, nous devons plus que jamais tenir bon, sur trois principes : ne jamais oublier, continuer de transmettre, ne rien laisser passer.

Sur ce sujet, je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des membres de cette assemblée. Il y a suffisamment de pompiers pyromanes à tous les niveaux. Toutes et tous avez été vigilants, prudents, responsables. Vous vous êtes gardés de souffler sur les braises d'une situation hautement inflammable. D'autres n'ont pas eu cette décence et cette retenue. Faire de cette situation qui touche le cœur même de nos valeurs et de notre pacte républicain est un sujet de polémique. Un sujet de polémique, c'est plus que de l'opportunisme et du cynisme. C'est une deuxième blessure infligée aux victimes.

Ces actes antisémites ne restent pas sans réponse, loin de là. Je tiens ce soir à remercier la police et la justice pour leur mobilisation sans pareille. Nous avons été en contact hier avec le commissaire DELORY qui, avec ses équipes, avait été sur le pont tout le week-end. Sans trahir de secret, à plus de 21 heures, il rentrait seulement chez lui, en espérant une nuit plus calme.

Mais la mobilisation paie. L'un des agresseurs de la première attaque a été interpellé, il est en détention provisoire. Et sur ces différentes situations, le travail des enquêteurs est facilité par les images de vidéosurveillance, qui sont souvent décisives pour retrouver et confondre les coupables.

Protéger les populations avec les moyens dont nous disposons, et en lien étroit avec les services de la Préfecture, c'est notre mission première. J'ai eu un échange avec la Préfète BUCCIO, qui m'a assuré qu'une compagnie de CRS était positionnée à Villeurbanne, avec pour mission la sécurisation des lieux de culte et d'enseignement juifs.

Du côté de la Ville, nous le faisons également avec les effectifs de police municipale, qui ont été renforcés très significativement sur ce mandat, vous le savez. Et je veux encore une fois remercier l'Adjoint à la sécurité, Yann CROMBECQUE, pour son engagement sur ce sujet, qui confine parfois à une forme de sacerdoce.

Nous nous employons à intervenir sur le terrain de ces agressions, faire tomber les préjugés, favoriser la concorde civile, promouvoir toutes les initiatives d'interconnaissance et d'apaisement.

Je rappellerai seulement ici quelques-unes de ces actions.

J'ai été à l'initiative d'une rencontre bilatérale de tous les représentants des cultes, qui avaient des difficultés à se parler après les attaques terroristes du 7 octobre perpétrées par le Hamas. Cela a permis de faire émerger un espace de dialogue autonome entre ces représentants, qui se réunit dorénavant régulièrement depuis janvier 2024. Ils sont toutes et tous présents à chaque fois.

Ce groupe de représentants des cultes a publié une déclaration commune en janvier 2025. Malheureusement, il y a parfois des déclarations qui font peu de bruit. Comme à chaque fois que les forêts poussent, cela fait moins de bruit qu'un arbre qui tombe. Mais on peut saluer le travail qui a été le leur.

Une soirée autour de l'antisémitisme est en cours de préparation. Elle l'était avant les attaques que je viens d'évoquer. Elle se tiendra le 24 juin, au RIZE, en partenariat avec le RIZE, sur les questions de lutte contre l'antisémitisme.

Des initiatives auprès des élèves soutenues dans le cadre de notre programme éducatif local. La dernière en date concerne des actions mises en place avec l'association « Les Racines de demain », qui visent à faire tomber les préjugés dès le plus jeune âge.

Les rencontres sont également fréquentes avec la LICRA pour établir un plan d'action concret sur le terrain.

L'inscription dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance d'actions spécifiques de lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme.

Et une politique d'effacement très rapide des tags à caractère antisémite sur les bâtiments publics et privés.

Dans cette situation où beaucoup de choses échappent à notre contrôle et à notre action, notre engagement et notre détermination ne fléchiront pas. Nous mettrons en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver l'apaisement et la concorde nécessaires au vivre ensemble.

Je remercie encore une fois l'ensemble des membres de cette assemblée pour la qualité du dialogue que nous avons sur cette question, et surtout l'engagement sans faille qui est le leur à chaque fois.

Sur un autre sujet, j'ai aussi pour habitude, dans ce mot d'introduction, de faire un point sur les grands événements à venir. Il se trouve que la période qui s'ouvre est riche en cérémonies mémorielles.

Pour citer les principales organisées à Villeurbanne : le 23 avril, la commémoration du génocide arménien, la commémoration de la victoire du 8 mai 1945. C'est le 7 mai à Villeurbanne, pour laisser à Lyon le 8 mai, mais en tout cas, nous fêtons ce moment-là. La journée nationale de mémoire de la traite et de l'esclavage, et de leur abolition, le 10 mai, coorganisée par la Ville de Villeurbanne avec différentes associations.

Je souhaite ce soir par ailleurs attirer votre attention sur une initiative nouvelle organisée par une association. Il s'agit de commémorer l'autre 8 mai 1945, à savoir en la mémoire des victimes des massacres de Sétif commis en Algérie par les autorités coloniales françaises le 8 mai 1945. Cette cérémonie a été commémorée par la France pour la première fois en 2015, lorsque le Secrétaire d'État aux anciens combattants, Jean-Marc Todeschini, s'est rendu à Sétif.

Pour rappel, les faits historiques. Ce 8 mai 1945, des cortèges ont fêté l'armistice comme à Paris, mais les manifestations de joie ont été accompagnées d'appels à l'indépendance et à la fin du colonialisme. Des demandes d'autonomie, à l'égalité des droits et au droit à l'autodétermination qui nous semblent naturelles aujourd'hui, mais qui étaient intolérables pour les autorités coloniales de l'époque, qui ont violemment réprimé les manifestations de Sétif, Guelma et Kherrata.

Les affrontements qui suivent font des victimes algériennes par milliers et une centaine de victimes européennes. Ces massacres interviennent alors même que les soldats algériens se sont battus aux côtés des Français pour la libération de la France.

Reconnaître les faits historiques, rendre hommage aux victimes du colonialisme français en Algérie est une étape indispensable pour bâtir un avenir commun entre les deux pays. En effet, reconnaître la véracité des faits historiques, ce n'est pas adhérer à un récit plutôt qu'à un autre, ce n'est pas souscrire au discours de tel ou tel militant de la mémoire. Au contraire, il est du devoir d'une République démocratique, qui défend des valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité, de reconnaître les crimes qu'elle a commis.

Commémorer les massacres du 8 mai 1945 va dans le sens de cette reconnaissance des faits historiques, à l'image de l'hommage rendu aux victimes de la journée du 17 octobre 1961 l'automne dernier.

En cela, on ne fait qu'illustrer un propos du Président Macron, qui, en septembre 2024, disait vouloir poursuivre le travail de mémoire, de vérité et de réconciliation entre la France et l'Algérie.

Voilà les éléments que je souhaitais vous partager en guise d'introduction. Je vous remercie de votre attention. Je vais laisser immédiatement la parole aux membres de l'Assemblée citoyenne.

Mme THIMONIER.- Bonjour. Merci de votre accueil et de votre écoute.

Comme vous le savez, un groupe de l'Assemblée citoyenne a travaillé pendant un an et demi sur une sollicitation que nous avons intitulée « Continuité territoriale et réussite éducative ». À la lecture de ce rapport, vous avez trouvé, et vous trouverez peut-être des ratures, des erreurs, des approximations. Nous comptons sur votre indulgence.

Compte tenu des contraintes de temps, nous ne vous livrerons ici qu'un aperçu de ce rapport, en espérant vous donner l'envie, si vous ne l'avez pas déjà lu, de le découvrir dans son intégralité.

Mme AMIRI.- Née de la demande d'habitantes et habitants du quartier Saint-Jean, très préoccupés par l'avenir de leurs enfants, cette sollicitation a été travaillée collectivement au sein de l'Assemblée citoyenne pour dégager une problématique. En articulant continuité

territoriale et réussite éducative, nous nous inscrivons pleinement dans le cadre de la politique de la Ville.

Mme THIMONIER.- Pour mieux cibler les choses, nous avons décidé de nous focaliser d'une part sur le quartier Saint-Jean comme symptomatique d'une discontinuité territoriale, sans pour autant nous limiter dans nos réflexions, et sur la situation des enfants, de la naissance à l'entrée en 6^e, car comme il est écrit dans le programme des 1 000 premiers jours du ministère de la Santé, cette période est cruciale pour répondre aux besoins essentiels de l'enfant et prévenir des inégalités qui se forment dès le plus jeune âge.

Mme AMIRI.- Les enjeux sont aussi évidents que cruciaux, dans une société et une période qui peinent à donner une raison d'espérance aux jeunes générations, surtout dans les quartiers les moins favorisés.

Mme THIMONIER.- Notre réflexion s'inscrit dans les cadres d'action des diverses instances et recoupe largement les objectifs affichés. D'autre part, le projet urbain métropolitain va, dans les prochaines années, transformer le quartier. C'est un élément central de notre réflexion : comment préparer au mieux cette mutation en créant dès à présent une réelle dynamique.

Mme DRAHY.- Pour aboutir à nos préconisations, nous avons rencontré les divers instances, élus et services de la Ville, de la Métropole, de la CAF et de l'Inspection académique. Rencontré les acteurs de terrain, essentiellement l'école et le centre d'animation. Recueilli sur place des témoignages au travers de questionnaires et d'entretiens auprès des mères de famille.

Parallèlement, nous nous sommes nourris de diverses sources d'inspiration, et nous nous sommes fait accompagner par deux consultantes : Nawel Bab-Hamed, autrice d'un plaidoyer pour une culture réhumanisante, et Claude Ducos-Mieral, médecin de santé publique PMI.

Mme AMIRI.- Il suffit d'arpenter le quartier Saint-Jean ou de plonger dans le document « Portrait de quartier », le constat est facile et plutôt décourageant. Ce quartier cumule les inégalités. Isolement géographique renforcé par une offre de transports minime, très fort taux de pauvreté, déficit de services publics, absence d'équipement médical. Enfin, ce quartier est presque désert au niveau de l'offre culture et loisirs.

(Extrait interview)

Mme AMIRI.- Certes, ne vivent là que 3 % de la population de Villeurbanne, mais ils en constituent la part la plus vulnérable, et vivent dans un sentiment de renégation, d'abandon.

Mme DRAHY.- Vous trouverez dans le rapport le détail de nos observations concernant le mode de garde des 0 à 3 ans, l'école, la santé, les coéducateurs, mais aussi concernant la faiblesse de l'environnement associatif, culturel et artistique. C'est pourquoi nous avons préféré, concernant cet état des lieux, vous faire entendre quelques-uns des témoignages que nous avons rassemblés.

(Extrait interview)

Mme THIMONIER.- En interrogeant les différents leviers (Inspection académique, CAF, Métropole, Ville), cela nous a permis d'établir ce tableau de facteurs favorables et de freins.

Je comprends qu'il est difficile de suivre, mais tout est dans notre rapport.

Au-delà des préconisations concrètes, il en va d'un réel enjeu de transition démocratique. Il s'agit de permettre aux habitants et habitantes de se sentir légitimes à participer à la co-construction des politiques qui les concernent. Or, la citoyenneté, le leadership citoyen se forme dès le plus jeune âge.

Mme DRAHY.- Quelques propos liminaires pour définir l'esprit général de nos préconisations.

Nous sommes conscients que la situation actuelle n'est guère favorable, et que le pouvoir local n'a pas de baguette magique, mais nous sommes aussi conscients de l'engagement de la Ville, notamment, mais pas que, dans le cadre de l'action culturelle à l'école. Nous avons tenu à produire des préconisations aussi concrètes que possible, et à les présenter, sans les prioriser, en regard des besoins constatés.

Mme THIMONIER.- Certaines relèvent directement de la Ville, d'autres, d'autres d'instances ou de budgets croisés, mais, d'une part, nous n'avons pas voulu nous interdire de rêver, et par ailleurs, nous pensons que, dans la période de vaches maigres que nous connaissons, mutualisation et transversalité sont plus que jamais nécessaires.

Mme AMIRI.- La liste de ces préconisations est longue. Nous n'allons pas nous attarder sur chacune. Nous vous laissons le soin de les découvrir dans le détail dans notre rapport et sur les images suivantes, avec un code couleur : en bleu, les besoins, en rouge, les préconisations à court et moyen termes, en vert, les préconisations à long terme.

Mme THIMONIER.- Il nous a semblé important d'ouvrir cette liste par la revendication majeure issue de tous les témoignages recueillis : un parc pour enfants digne de ce nom et ouvert à tous.

Mme DRAHY.- L'ensemble de ces préconisations, davantage centrées autour de la vie culturelle, visent à renforcer le lien entre le quartier et l'ensemble de la ville, avec un souci qui nous semble capital : préparer une transition paisible et vivifiante entre le quartier tel qu'il est aujourd'hui et le quartier refaçonné par le grand plan urbain, afin d'éviter de nouveaux clivages.

Mme AMIRI.- Pas seulement d'équipements actuels, mais dans l'attente d'équipements à venir, nous préconisons la mise en place de solutions transitoires.

Mme DRAHY.- Les préconisations présentées ici sont directement en lien avec un enjeu central : favoriser la transition démocratique que nous appelons tous de nos vœux. Pourquoi ne pas commencer par les quartiers où elle est le plus nécessaire.

Mme THIMONIER.- Dans cette optique, voici notre préconisation clé : faire de Saint-Jean le terrain d'une expérimentation que nous avons appelée « *le quartier s'organise* », autour de l'idée d'une structure provisoire et d'un ou une agent(e) dédié uniquement à favoriser la montée en compétence des habitants et habitantes du quartier pour les aider à identifier leurs attentes, leur potentiel, et à construire avec elles et eux leur projet, c'est-à-dire à les inciter à accéder à la première marche du pouvoir citoyen.

Mme AMIRI.- Pour finir, voici nos préconisations et chantiers de réflexion, élargis à l'ensemble de la ville.

Mme THIMONIER.- Nous n'avons pas le temps de vous les lire. Nous remercions déjà l'ensemble des personnes rencontrées, qui ont largement contribué à notre travail. Un merci spécial à Axelle des Éclaireurs, pour son investissement auprès de nous. Et surtout, merci à tous pour votre écoute.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Nous n'allons pas vous répondre tout de suite. Nous allons faire l'appel, ouvrir ce Conseil, puis Antoine PELCÉ présentera ce rapport, avec des interventions le concernant. Merci, Mesdames.

Je vais demander à Mathieu GARABEDIAN de procéder à l'appel.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Avant de commencer l'ordre du jour, nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal la séance du 17 février 2025. Avez-vous des remarques ? *(Non.)*

Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.212222 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous entrons dans l'ordre du jour. Le premier est le compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article 21-22. On prend acte que cela a été présenté.

- Adopté à l'unanimité -

2. PRECONISATIONS DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE VILLEURBANNE (ACV) SUR LA "REUSSITE EDUCATIVE ET CONTINUITE TERRITORIALE" – Monsieur Antoine PELCÉ

M. LE MAIRE.- Nous allons revenir sur l'Assemblée citoyenne et la présentation faite. Pour ce faire, avant deux interventions, je laisse la parole à M. Antoine PELCÉ.

M. PELCÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, et chers membres de l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne, avec Jonathan BOCQUET, avec qui je copilote l'Assemblée citoyenne pour la majorité, nous sommes très heureux de cette nouvelle sollicitation, née d'une préoccupation citoyenne.

Elle émane directement du vécu et de l'inquiétude exprimée par les habitants pour l'avenir de leurs enfants. L'Assemblée citoyenne, et en particulier le groupe de sollicitation, s'est emparée de cette perception exprimée par les habitants, et par définition subjective, pour la confronter et la mettre au travail, en la croisant avec les regards des élus, des partenaires...

(Interruption téléphone)

Elle émane directement du vécu et de l'inquiétude exprimée par les habitants pour l'avenir de leurs enfants. L'Assemblée citoyenne, et en particulier le groupe de sollicitation, s'est emparée de cette perception exprimée par les habitants, et par définition subjective, pour la confronter et la mettre au travail, en la croisant avec les regards des élus, des partenaires, des services municipaux, et d'autres habitants, et avec les données objectives et l'expertise, notamment des services.

En somme, l'Assemblée citoyenne a contribué à politiser une préoccupation citoyenne, et c'est bien là le sens de cette instance.

Je tiens aussi à remercier sincèrement les élus et agents et agentes de la Ville, qui ont pris le temps de rencontrer et échanger avec le groupe sur cette sollicitation. Cela fait pleinement partie de nos engagements, permettre à l'Assemblée citoyenne de travailler dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, il nous est remis un rapport nourri, accompagné de nombreuses préconisations. Nous l'avons vu dans la présentation. Ce n'est pas la première fois que l'Assemblée citoyenne présente ses propositions en Conseil municipal, mais ce soir, il s'agit avant tout d'accuser réception de ce travail, d'écouter et d'entendre, et nous allons désormais entamer un travail d'analyse politique et technique de ces recommandations, et nous reviendrons ensuite vers l'Assemblée citoyenne pour rendre compte.

C'est la méthode que nous suivons actuellement sur les sollicitations de la municipalité, et que nous avons déjà mise en œuvre pour la sollicitation « chiens dans la ville ».

Nous n'allons pas, ce soir, rentrer dans le détail des préconisations, mais nous pouvons en évoquer très brièvement quelques-unes.

Sur le PEVT, le projet éducatif de territoire, les premières analyses des agents montrent que plusieurs recommandations résonnent fortement avec le diagnostic territorial mené dans le cadre de son renouvellement, ainsi qu'avec des actions déjà engagées, même si, bien sûr, on peut reconnaître qu'elles ne couvrent pas tous les besoins. Nous pourrions mettre ces différents travaux en perspective, et je sais d'ailleurs que Jacques VINCE et Sonia TRON ont pris contact avec l'Assemblée pour poursuivre les échanges, et qu'un rendez-vous est déjà prévu.

Sur la convention de Faro, qui est mentionnée pour les droits culturels, je crois savoir que c'est un sujet de réflexion de notre collègue Stéphane FRIOUX.

Et enfin, à propos de la co-construction de la maison de l'égalité, Agathe FORT, que j'ai interrogée, m'a confirmé son intérêt pour échanger avec l'Assemblée sur ce projet.

Pour ma part, si la conclusion des membres est de souhaiter poursuivre le travail avec la Ville sur les sujets concrets en cours, je le vois comme un marqueur de réussite sur ce que peut produire l'Assemblée citoyenne en termes d'implication citoyenne.

L'objectif de ce soir n'est pas de promouvoir l'action municipale, mais permettez-moi, très brièvement, de mentionner deux projets qui font écho aux préoccupations soulevées :

L'expérimentation « Territoire zéro chômeur », notamment avec les CDI à temps choisi, qui ont un impact significatif sur l'emploi des quartiers, en particulier pour les parents

ayant des contraintes de garde, et donc, de fait, on le sait, sur l'emploi des femmes. Le rapport de l'Assemblée nous le rappelle, le taux de familles monoparentales le plus élevé de Villeurbanne est à Saint-Jean.

La semaine dernière, plusieurs d'entre nous étaient au CCVA pour une présentation d'étude organisée par la Métropole de Lyon sur « Territoire zéro chômeur », et cette étude qualitative de l'agence d'urbanisme montrait que cette expérimentation contribue à répondre à certains de ces enjeux, notamment, par exemple, les membres de l'équipe éducative de l'école élémentaire, qui observent les externalités positives de cette expérimentation.

Autre exemple : le Programme de Réussite éducative, PRE, qui a accompagné en 2024 250 enfants via des parcours personnalisés à Villeurbanne.

Pour conclure, et même si je le répète à chaque sollicitation remise au Conseil municipal, cela reste essentiel, je souhaite saluer l'énorme travail réalisé par les membres du groupe sollicitation, entièrement bénévoles, faut-il le rappeler. La quantité et la qualité de ce travail nous obligent, au-delà de nos remerciements, à y répondre avec le plus grand sérieux et avec une réelle implication.

Merci encore aux membres de l'Assemblée pour votre engagement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur PELCE. J'ai deux demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport de l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne dresse un constat lucide et grave sur la situation du quartier Saint-Jean. Un constat que les habitants, les associations, les professionnels, connaissent depuis longtemps.

Saint-Jean, c'est le plus fort taux de chômage de la ville, une offre médicale quasi inexistante, un manque criant de solutions de garde, des enfants sans soutien scolaire, sans perspective, et un sentiment d'abandon résumé dans cette parole : « *Saint-Jean est à l'écart.* »

Ces problèmes ne datent pas d'hier. Et pourtant, rien n'a véritablement changé. La Ville a lancé un programme de transformation urbaine d'ici 2040 : logements, voirie, pistes cyclables, aménagements paysagers. C'est très bien, mais les habitants, eux, ne voient pas leur quotidien s'améliorer.

Alors, on peut se demander : qu'est-ce que la majorité municipale a fait de cette réalité ? Saint-Jean est aussi le quartier qui vote très largement pour cette majorité, et certaines composantes politiques de cette majorité ont trouvé dans ce quartier une rente électorale au lieu d'un appel à agir. Mais où sont les résultats à la hauteur de cette confiance ? Trop souvent, on a préféré gérer, amortir, plutôt que transformer.

L'émancipation se construit dans les actes. Et les actes, c'est une crèche accessible pour libérer les mères, une maison médicale pour sortir du désert de soins, du soutien scolaire et culturel pour donner à chaque enfant les mêmes chances, une présence sociale de proximité pour accompagner les familles. Je sais ce que cela change quand on mise sur la jeunesse, quand on soutient les familles, quand on agit vraiment.

Aujourd'hui, nous devons porter cette exigence de justice, de cohésion, d'égalité réelle. Saint-Jean mérite les mêmes droits, les mêmes services, la même ambition que partout ailleurs à Villeurbanne. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Une intervention commune de l'ensemble des groupes de la majorité, portée par Marwa ABDELLI.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, au nom des groupes de la majorité municipale, je souhaite féliciter les membres de l'ACV pour leur travail et leur rapport remarquables.

Mise en place sur ce mandat, l'Assemblée citoyenne en est déjà à 15 productions sur des thèmes essentiels pour les Villeurbannais. C'est aujourd'hui une structure de réflexion et de propositions que nous devons continuer d'aider afin de stimuler la participation citoyenne.

Nous saluons aussi le fait que ce rapport provient d'une interpellation de l'ACV par les habitants, ce qui est une première. Votre engagement et votre rigueur ont permis de dresser un diagnostic d'une grande qualité sur la réussite éducative.

Le recensement des besoins est particulièrement précis et chiffré. Il souligne que le quartier Saint-Jean se distingue par un taux de pauvreté très élevé, avec le plus fort taux de familles monoparentales, ainsi qu'un déficit notable en services publics et équipements médicaux.

Les recommandations qui en découlent sont à la fois pragmatiques et exhaustives, avec des solutions concrètes pour améliorer la réussite dans le quartier Saint-Jean. Citons par exemple l'augmentation du nombre de places en crèche, la création d'une maison médicale pluridisciplinaire et le développement d'une offre artistique et culturelle dès la petite enfance.

Il est également recommandé d'organiser des événements remarquables à Saint-Jean pour valoriser le quartier et ses berges. Et nous y souscrivons. Ces recommandations nous interpellent et nous engagent dans la mesure où elles sont inscrites dans des perspectives réalistes pour tous les acteurs de l'éducation. Et justement, il faut souligner le poids des différents acteurs, qu'il s'agisse de la Ville, de la Métropole, de l'État, ou encore de la CAF, pour garantir le succès des initiatives proposées.

L'ACV a judicieusement choisi de ne pas se limiter aux seules compétences municipales, car une Ville, même très volontariste, ne peut pas contribuer seule à permettre la réussite éducative de tous les jeunes. Les élus et les services municipaux ne pourront pas se saisir de ce qui doit être décidé et financé par d'autres, mais en traitant la question comme un sujet global et non pas uniquement municipal, le rapport met en lumière les leviers d'action et les responsabilités de chacun.

Cette approche globale est la seule qui vaille en matière de réussite éducative, car le parcours éducatif dépend de multiples facteurs qui s'entremêlent et d'une infinité d'acteurs qui accompagnent les enfants tout au long de leur scolarité. Les temps scolaires ne sont qu'une partie de tout ce qui contribue à la réussite éducative.

Le rapport concerne la thématique la plus fondamentale, celle qui influence tout le reste de la vie, celle qui assure l'émancipation individuelle. En la matière, l'égalité n'est ni plus ni moins que le socle de la promesse républicaine. Or, nous n'y sommes pas.

Le rapport de France Stratégie en 2023, consacré au poids des héritages dans les parcours scolaires, souligne que c'est dans les premières années de la vie que se creusent les inégalités de naissance, parfois irrémédiablement. Notre système scolaire compense de plus en plus difficilement les inégalités sociales de genre et d'origine. C'est compréhensible, l'école ne peut pas tout compenser, rattraper ou redistribuer. Ces inégalités se sédimentent et s'accumulent tout au long du parcours scolaire, du primaire au lycée, et influencent jusqu'à l'insertion professionnelle.

Ce rapport nous offre, à nous et à nos partenaires, une feuille de route précieuse pour favoriser la réussite éducative. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vais être assez rapide, car y compris dans les propos de l'opposition, il n'y a pas de remise en cause de l'importance et de l'utilité de ce travail de démocratie citoyenne. En tout cas, je ne l'ai pas entendu comme cela, car vous reprenez à votre compte quelques prises de parole d'habitants. Mais je vais y revenir.

Je suis très heureux qu'au bout de ces cinq ans de mandat, nous ayons réussi à atteindre ce niveau d'investissement des habitants via l'Assemblée citoyenne, sur la base (Antoine PELCE l'a rappelé) d'une interpellation des habitants du quartier Saint-Jean, qui ont demandé à l'Assemblée citoyenne de se préoccuper de l'avenir de ce quartier.

Je suis content d'entendre aussi que, dans cette enceinte, nous pouvons avoir la parole des habitants, juste avant le Conseil, car pour l'instant les habitants n'ont pas encore le droit de s'exprimer pendant un Conseil, mais peut-être qu'un jour, le législateur... Je vois Julien RAVELLO qui réagit. Je sais que vous voulez la sixième, la septième, mais ce n'est pas possible pour l'instant.

Entendre en préalable de ce Conseil la parole des habitants, sans filtre, y compris pour critiquer l'action municipale d'une manière assez verte (*« Il n'y a rien, on ne fait rien, on est ailleurs »*), a l'intérêt de nous rappeler le sens de notre engagement. Mais je veux aussi et surtout noter la qualité des propositions faites par l'Assemblée citoyenne sur la base de ce travail.

Je crois qu'un certain nombre d'entre elles sont déjà au travail, et cela vient participer à ce que nous avons, avec Jean-Martin DELORME et Mme MIALOT, mis dans notre rapport de l'avenir de l'ANRU. Nous proposons qu'il y ait une place beaucoup plus importante des habitants dans ces projets, et il me semble que c'est une manière de l'introduire.

Je suis quand même obligé de reprendre un tout petit peu Mme DEMARS, quand elle dit que nous n'avons rien fait sur ce mandat, à part de la mobilité. Actons que le plus visible est pour l'instant le pont, qui progresse lentement au-dessus du canal. Mais actons aussi que tout le projet urbain est lancé, que les travaux vont commencer à la fin de l'année, et que cela fait 20 ans que les habitants les attendaient. De mandat en mandat, on leur disait *« un jour, tu verras »*, et ils ne voyaient rien venir.

Vous n'étiez pas dans les exécutifs précédents, ce n'est pas à vous que je m'adresse. Mais nous sommes arrivés, le projet ANRU n'était pas signé, des études avaient été lancées sur le mandat précédent. Nous avons fait valider le projet par l'ANRU dans une période où il était difficile d'obtenir des financements complémentaires. Et tout le travail préalable a été fait avec les habitants. Les études, les entreprises retenues. Les travaux vont commencer à la fin de l'année 2025. Bien sûr, c'est long, et en même temps, nous avons dit que nous

le ferions en arrivant. Nous avons dit que les travaux commenceraient sous notre mandat, sur la durée qui nous était donnée, et nous le ferons. Et je m'en réjouis pour les habitants du quartier.

Après, vous avez parfaitement raison, et les habitants aussi, il y a besoin d'équipements complémentaires sur ce quartier. C'est prévu dans le projet urbain à venir. Peut-être que Mme la Première Adjointe vous en dira un mot dans le rapport 78 sur la ZAC Saint-Jean, qu'elle nous présentera dans peu de temps.

Merci infiniment aux membres de l'Assemblée citoyenne, aux habitants qui se sont mobilisés autour de ce travail. Je suis heureux de voir que nous progressons sur la qualité de nos instances en matière de démocratie citoyenne et participative. C'est un chemin qui n'est pas simple. Et merci aux élus qui portent cette dimension.

Il n'y a pas de vote, c'était une communication.

Nous allons pouvoir passer au premier rapport.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le groupe Progressiste a demandé une explication de vote. Je leur laisse la parole.

M. CHABRIER.- Conformément au vote de l'année précédente, nous allons voter contre. Même s'ils sont stabilisés, nous confirmons notre vote contre.

M. LE MAIRE.- Nous aurions dû les augmenter, Monsieur BOCQUET ?

M. BOCQUET.- Comme votre groupe vient de réclamer plus de logements, plus d'offre de loisirs et d'accompagnement scolaire, et dans le même temps, le gouvernement que vous soutenez a annoncé aujourd'hui multiplier par quatre l'effort demandé aux collectivités, je me suis dit que vous alliez demander l'augmentation des impôts pour compenser par des recettes ce que l'État supprime pour pouvoir financer les politiques publiques que vous réclamez.

Mais ce ne sera pas le cas a priori, vous allez peut-être proposer que l'on s'endette au prochain Conseil municipal. Nous allons trouver des solutions ensemble en tout cas, j'en suis sûr.

M. LE MAIRE.- Monsieur CHABRIER, vous nous avez déçus. Soit vous votez contre, soit vous auriez pu nous proposer d'augmenter les impôts, vous ne faites ni l'un ni l'autre. Mais c'est votre droit le plus strict. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *7 voix contre.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Vote contre : Le groupe Villeurbaine progressiste : Mesdames Emilie PROST, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Anaïs D'HOSTINGUE, Messieurs Prosper KABAL, Loïc CHABRIER, Stéphane COLSON.

- Adopté à la majorité -

4. DENOMINATION DES ESPACES PUBLICS DE VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention, la première étant portée par Loïc CHABRIER pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens sur une demande qui vous avait été faite il y a quelques années sur le souhait de dénommer un édifice ou une voie de circulation au nom de Samuel Paty. Nous avons appris que l'espace qui devait porter son nom ne le portera pas, et qu'il y a une alternative. Nous y tenons vivement.

Je souhaiterais qu'il s'agisse d'un lieu qui ne soit pas anonyme, mais avec une thématique, pour honorer la mémoire de l'enseignant et délivrer un message fort en matière de laïcité et de valeurs républicaines. Je souhaitais juste rappeler notre souhait.

J'en profite pour revenir, car c'est un peu lié, sur le discours d'introduction que vous avez tenu. Je vous ai entendu sur BFM Lyon, je sais que vous vous êtes immédiatement ému et vous avez fait ce qu'il fallait en matière de sécurité et en matière d'empathie, vous l'avez montré, et votre discours le confirme.

Nous saluons également, notre groupe, votre initiative de conférence, colloque ou table ronde qui sera organisée au RIZE d'ici l'été, une initiative salubre. Je pense qu'il ne faut pas non plus faire la politique de l'autruche sur cette question et mettre la poussière sous le tapis. On déplore, et on pourra encore déplore l'augmentation des actes antisémites, mais la compassion, à mon sens, ne suffit pas. Je vais poser une question politique. D'où vient cette recrudescence des actes antisémites ?

Vous avez souligné que jamais personne ici n'a jeté de l'huile sur le feu. J'en prends acte. Je n'ai d'ailleurs pas entendu de propos localement provocateurs ou scandaleux. Mais au niveau national, il y a une frange de l'extrême gauche et des représentants de la France Insoumise, peut-être pas tous, mais quand je vois ce qui se passe au Parlement, chaque semaine, sans parler du Parlement européen, où il y a une députée européenne dont on ne sait même pas si elle représente la France ou l'Europe, qui tiennent un discours matin, midi et soir, sur les réseaux sociaux, les plateaux télé, où l'on déverse sa haine d'Israël, du sionisme.

Vous ne pouvez pas me faire croire que ce climat nauséabond n'a pas une influence sur le passage à l'acte de certaines personnes. C'est aussi ce climat qui crée ces agressions antisémites.

La compassion ne suffit pas, il faut poser un acte politique. Je regarde les propos de votre collègue, le Maire de Montpellier, il a sur ces questions un discours exemplaire de fermeté républicaine, dans la droite ligne de l'universalisme qui est historiquement celui du Parti socialiste. J'aimerais vous entendre avoir ce propos assez ferme pour dénoncer un discours politique qui, indirectement, alimente ces actes. Et tant que l'on n'aura pas une réponse politique, on se lamentera d'un changement d'action.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CHABRIER, d'avoir été attentif à mon discours. J'aurais aimé que vous soyez sur l'entière responsabilité de celui-ci, sans faire de ce moment une tribune politicienne pour désigner du doigt untel ou untel.

Je suis allé voir Michaël DELAFOSSE récemment. Si vous l'appréciez tant, il vous appartient de faire des choix en la matière.

Je dis ici que je suis le responsable de l'exécutif villeurbannais. Je ne suis pas Président de l'Assemblée, cela ne vous a pas échappé, pas encore en tout cas, peut-être un jour, on ne sait jamais ce qui peut se passer. Et je ne vais pas passer mon temps à faire la police nationale des propos des uns ou des autres. Sinon, à chaque fois, je vais donner des bons et des mauvais points aux parlementaires pour leurs propos, qui sont plus ou moins ajustés ou en phase avec ce que je crois juste, et je commencerai alors chaque Conseil avec une heure pour chacune et chacun, de la droite à la gauche. Chacun a des propos qui peuvent mettre en tension, en difficulté.

Sur la question que vous évoquez, qui est extrêmement grave, de l'antisémitisme, je me suis astreint à une mission : faire en sorte qu'aucun d'entre nous, aucun des membres de cette majorité, n'entretienne l'équivoque, la possibilité d'une double interprétation. Cela n'a jamais été le cas sur ce mandat. Je veux bien que vous continuiez en permanence à être solidaires de l'ensemble des propos tenus dans ce pays, mais je ne me sens pas de cette responsabilité.

Dans mon exercice de Maire de Villeurbanne, j'ai condamné très régulièrement les écarts de langage, les positions pas claires d'un certain nombre de représentants de partis politiques sur cette question. Je l'ai fait, relisez l'ensemble de mes interventions sur les réseaux, de mes interviews. Arrêtez de me demander de porter la responsabilité de cela. J'ai déjà suffisamment de travail à faire en sorte que nous soyons en phase, que nous ayons des positions exemplaires, comme l'ensemble des groupes de la majorité l'ont faite samedi après-midi en publiant un communiqué de presse qui ne souffre aucune interprétation, et qui est ensuite repris en disant, comme vous venez de le faire, Monsieur CHABRIER, je suis désolé : « *Il ne suffit pas de s'indigner.* »

À chaque fois que nous essayons de clarifier le propos, vous allez plus loin pour obliger à la dénonciation au positionnement. Ce n'est pas mon entrée pour apaiser cette ville, au regard de celles et ceux qui y vivent, et vous ne me trouverez pas pour vous suivre dans cette voie.

Nous allons passer à l'intervention sur la dénomination des espaces publics. Pour le groupe Communiste et Républicain, je donne la parole à Christine GOYARD-GUDEFIN.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Je salue l'effort de notre Ville en matière de féminisation des noms de lieux publics. Ce n'est pas simplement une question d'équité : c'est la nécessité de combler un immense retard historique. Dans les grandes villes d'Europe, plus de 90 % des rues portant des noms de personnes sont dédiées à des hommes, la plupart du temps, des hommes riches et blancs. C'est dire le chemin qu'il reste à parcourir pour que l'espace public soit un peu plus à l'image de notre société.

Anne-Marie Bellon n'était pas une élue ou l'épouse d'un industriel : c'était une femme déterminée qui a marqué Villeurbanne.

Assistante sociale, Anne-Marie Bellon a participé dès 1943 à la création de la Maison de Croix-Luizet, aujourd'hui centre social La Croizet. À une époque où la solidarité était

souvent teintée de condescendance, elle s'est tenue aux côtés des personnes qu'elle accompagnait, en prenant soin de les considérer d'égal à égal. Pour elle, accompagner des personnes en difficulté ne se résumait pas à les faire accéder à un bien-être, c'était aussi les faire reconnaître en tant que personnes, quel que soit leur mode de vie.

C'est durant ces années au service de tous les Villeurbannais qu'elle a rencontré les Gens du Voyage, chassés de Lyon par l'urbanisme galopant, et venus s'installer dans notre ville. Dès les années 60, elle a su tisser un lien unique avec eux, à une époque où peu de voix se levaient pour défendre leurs droits. Elle a permis à des familles marginalisées de prendre la parole, d'accéder à la citoyenneté, de faire reconnaître leurs droits, leur histoire, leur dignité.

Et en 1985, elle fonde avec eux l'ARTAG, Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé, construite sur ce principe fondamental : les solutions doivent venir des personnes elles-mêmes. Il n'y a pas de changement durable sans implication de ceux que l'on prétend aider. Une exigence qu'elle a tenue jusqu'au bout, en s'assurant que la parole des Gens du Voyage ne soit jamais confisquée.

Anne-Marie Bellon a été un pont. Un lien entre les Voyageurs et les Gadjé. Une militante du quotidien, de la reconnaissance, de l'égalité réelle, une actrice de la transformation sociale.

Aujourd'hui encore, son héritage se perpétue. Véritable centre social itinérant, l'ARTAG accompagne chaque année plus de 2 000 personnes avec, dans son local de Villeurbanne, 650 boîtes aux lettres.

Villeurbanne compte un terrain familial locatif de 16 emplacements, accueillant actuellement 20 ménages (soit 46 personnes). Mais les besoins restent criants : manque d'emplacements, non-recours au droit, problématiques de santé, précarité persistante.

Et l'ARTAG est en grande difficulté financière. Nous avons une responsabilité : ne pas laisser cette structure historique s'épuiser, elle qui, depuis 40 ans, est un pilier de solidarité.

Et à l'occasion de ces 40 ans, j'invite chacune et chacun à participer à la soirée de soutien organisée le 17 octobre prochain, au CCVA, de 19 heures à minuit : témoignages, scène ouverte, concerts, repas... Une soirée pour célébrer, pour soutenir, pour dire : l'histoire d'Anne-Marie Bellon continue, et elle est la nôtre.

Je vous remercie pour votre soutien pour cette association.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Mme La Première adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame GOYARD-GUDEFIN, pour ce vibrant hommage à Anne-Marie Bellon, un nom qui a été choisi par les habitants suite à une votation organisée dans le cadre du conseil de quartier et pilotée par ma collègue Aurélie LOIRE.

Monsieur CHABRIER, sur la préoccupation pour dénommer un espace public digne de cette personne, nous sommes toujours au travail avec la commission de dénomination. Le premier site identifié, suite à une erreur technique, disposait déjà d'une dénomination. Nous ne pouvions pas renommer cet espace, il s'agissait d'un ancien Maire de Villeurbanne, cela ne se faisait pas.

Nous avons un temps de travail avec la commission de dénomination et nous devrions pouvoir aboutir pour l'été à un site qui puisse porter le nom de Samuel Paty. Mais vous le savez, à la fois nos villes se transforment, mais peu de nouveaux espaces publics se constituent. Nous avons une décision collective à prendre dans le cadre de la commission de dénomination, composée d'élus et de membres des conseils de quartiers.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5. RAPPORT RELATIF A LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (SCI) LA RAYONNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je laisse la parole à Emilie PROST pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je prends la parole rapidement sur ce rapport. Après quelques doutes, il m'a été assuré que je ne me trouvais pas en conflit d'intérêts.

Ainsi, et bien que je regrette, malheureusement, sachez-le, de ne pas avoir pu suivre comme je l'aurais souhaité le dossier, il apparaît à la lecture des différents documents à notre disposition qu'un point principal nous dérange. Vous l'aurez peut-être deviné, c'est sur le plan financier. J'associe d'ailleurs M. KABALO à mes propos, qui a suivi le dossier à distance.

Il est apparu que les parts achetées à la SCI La Rayonne sont acquises à une valeur bien plus élevée que leur valeur nominale. Nous savons par ailleurs que les services de la Métropole n'ont pas expertisé le dossier, parce qu'elle ne se porte pas acquéreur directement. Pourtant, cela aurait pu nous éclairer.

Par ailleurs, je n'ai pas encore pu prendre connaissance de tous les éléments du compte rendu du dernier Conseil d'Administration de la SVU. J'imagine que cela ne tardera pas, mais en l'occurrence, et malgré le fait que j'aie pu noter l'existence d'un projet de nouveau pacte d'associés, nous peinons toujours à justifier de manière globale, dans le contexte actuel, comment un achat de parts peut se faire à hauteur de 770 000 €, alors qu'elles étaient valorisées à 524 000 €.

En conséquence, et du fait de ces différents éléments, nous souhaitons nous prononcer contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je laisse la parole à M. BENHADJ pour le groupe Cercle Radical Place Publique.

M. BENHADJ.- Monsieur le Maire, chers collègues, « *C'est avoir tort que d'avoir raison trop tôt* », écrivait Marguerite Yourcenar dans ses Mémoires d'Hadrien. En 2017, au milieu du mandat précédent, notre groupe a sans doute eu tort d'émettre de premières alertes sur le modèle économique du CCO tel qu'il était envisagé et construit.

En décembre 2020 encore, notre collègue Jonathan BOCQUET avait été raillé pour un trait d'humour. Après avoir additionné les subventions de fonctionnement, d'investissement, et les avances de trésorerie, il se demandait s'il ne fallait pas prendre La Rayonne en régie publique.

Aujourd'hui, nous devons approuver le rachat par la SVU pour 90 % des parts du CCO dans la SCI La Rayonne. Les difficultés économiques rencontrées par le CCO étaient telles qu'il a fallu une reprise en main par les acteurs publics, et avec de l'argent public, pour du foncier. Cette situation était peut-être prévisible, et on pourrait le regretter, mais la situation proposée ici répond à plusieurs occupations immédiates.

D'abord, pour la Ville et ses intérêts : l'opération permet de garder dans le giron public un foncier et un projet qui ont vu le jour grâce à des fonds publics. Nous nous en félicitons, car cela nous donne une sorte de maîtrise à long terme des sommes investies.

Ensuite, évidemment, pour le CCO. La trésorerie en sera renflouée, les charges seront allégées. Avec une situation financière assainie, le CCO pourra poursuivre ses missions pour les Villeurbannais. C'est donc une bonne nouvelle.

Il reste que céder son patrimoine n'est pas anodin. Ce n'est ni une décision pérenne, ni une carte que l'on peut jouer plusieurs fois.

L'apport immédiat en trésorerie ne peut pas servir à financer un déficit structurel, d'autant plus qu'il devrait être utilisé pour rembourser les dettes et les avances.

Il reste donc à trouver un modèle économique soutenable. Et ce projet en clarifie justement une nouvelle. Le levier de l'économie mixte, que ce soit sous forme de SEM, de SEMOP ou de SPL, permet là aussi de construire des projets au long terme avec nos partenaires.

Nous nous réjouissons que ce travail, que nous appelions de nos vœux, soit lancé. Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais laisser la parole à Mme Agnès THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Comme vous, Madame PROST, nous nous sommes interrogés pour savoir qui était en déport ou non. Nous avons le droit de parler de ce dossier y compris en étant membres du Conseil d'Administration de la SVU.

Peut-être que certains avaient raison trop tôt. Dont acte. Ici, le montage proposé permet de garantir que les subventions d'investissement versées par la Ville restent dans un giron public et permettent au CCO de poursuivre son action sociale et culturelle, à laquelle nous tenons tous collectivement beaucoup.

C'est un travail de longue haleine pour accompagner le CCO dans la redéfinition de ses missions et permettre toujours la question de l'émancipation culturelle et sociale au cœur du projet du CCO.

Madame PROST, sur les enjeux financiers, vous avez pu le suivre en étant au Conseil d'Administration et avec l'envoi de l'ensemble des documents au Conseil d'Administration de début mars, les discussions de décembre font état d'un écart entre 127 € et 140 € la part. En effet, la SVU propose de racheter les parts à hauteur de 140 €. Cet écart est lié à une discussion avec le CCO, qui permet de valoriser les montants du mécénat apportés

auprès du CCO. Cette somme permet de valoriser le montant du mécénat dans l'apport redistribué au CCO.

La valorisation financière était plutôt autour de 127 €, mais elle ne prenait pas en compte le mécénat que le CCO avait été capable de chercher pour venir financer l'ensemble de l'investissement immobilier.

Et donc, comme le disait mon collègue, c'est une capacité d'accompagner le CCO sur le long terme, en incluant les financements publics qui ont été apportés jusque-là.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre.* Il est approuvé.

Vote contre : Le groupe Villeurbaine progressiste : Mesdames Emilie PROST, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Anaïs D'HOSTINGUE, Messieurs Prosper KABALO, Loïc CHABRIER, Stéphane COLSON.

- Adopté à la majorité -

6. VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE PRIX POUR L'ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN SITUEE 24 RUE ALFRED DE MUSSET (EMPRISE DU PARC AUX HERISSONS) A LA SAS L'AUTRE SOIE. – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. ZAC SAINT-JEAN SUD : APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS PREVISIONNEL, DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE A L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE LA CONVENTION FINANCIERE TRIPARTITE. – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je laisse Mme la Première adjointe vous le présenter.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Ces deux délibérations, qui signent l'avancement majeur du projet urbain, constituent quelque part une forme de réponse aux propos tenus par les citoyens dans le cadre du rapport présenté en début de Conseil.

Ce n'est pas la première fois que nous délibérons sur ce quartier en Conseil, mais cela constitue une étape assez importante pour vous présenter le rapport plus en détail.

Il y a deux délibérations que nous présentons conjointement. La première porte sur l'approbation des équipements publics prévisionnels prévus dans le cadre de ce projet urbain, portés dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté de ZAC. Cette délibération permet de donner le mandat à la SPL MÉLAC pour conduire la réalisation de ce projet urbain.

Ce n'est pas une liste au Père Noël, mais bien les équipements prévus et cofinancés par la Ville et la Métropole pour accompagner la croissance démographique du quartier. Avec 1 500 logements supplémentaires et 2 500 m² de commerces, seront livrés une nouvelle école, un complexe sportif, un parc, fermé si les habitants le souhaitent, et sécurisé pour les enfants, une maison de santé. Et je fais le lien avec la deuxième délibération, sont prévus également des locaux associatifs, notamment au sein de l'ancien centre commercial.

Ce programme va s'accompagner également d'interventions sur l'espace public, prises en charge par la Métropole, avec la création d'une nouvelle voirie pour prolonger la rue d'Épi de blé et rendre plus performant le système de transports en commun, notamment la ligne 7 qui traverse le quartier du nord au sud, permettre la requalification des voiries existantes, et bien sûr la connexion des stations T9 avec le reste du quartier.

Le projet est ambitieux, même très ambitieux, car les montants financiers que vous pouvez lire dans le rapport se montent à 119 M€, avec une participation de la Ville à hauteur de 10 M€, le reste étant pris en charge par la Métropole au titre de ses compétences.

Pour rendre cela opérationnel, la Ville et la Métropole ont décidé de confier à la SPL MÉLAC la conduite du projet urbain, qui sera en charge de finaliser les acquisitions foncières, de lancer les consultations promoteurs sur les îlots maîtrisés par les Collectivités, de conduire les négociations avec les promoteurs sur les îlots privés, et surtout, en écho aux propos de l'Assemblée citoyenne, de continuer à travailler avec les habitants sur la concertation et notamment sur la conception des parcs et des espaces publics.

Concrètement, les habitants verront leur quotidien changer, et nous espérons s'améliorer, dès la fin 2027, avec le lancement du parc, du complexe sportif et la construction des premiers îlots. Tout cela aura lieu une fois les travaux de la digue achevés.

La deuxième délibération porte sur la participation de la Ville à la rénovation des 375 logements de la Cité Saint-Jean, dont le bailleur est Est Métropole Habitat. Avec des montants de travaux qui s'élèvent autour de 30 M€, cette délibération propose une subvention de 5 000 € par logement, soit un peu plus de 1,9 M€, ce qui permet d'abonder le plan de financement du bailleur auquel concourent l'ANRU et la Métropole.

Là encore, nous le disions en introduction, ces travaux sont attendus de longue date. Les travaux de chauffage urbain vont commencer dès le mois de mai, avec la création des dix sous-stations. Il y aura encore des travaux de voirie à Villeurbanne, ce qui devrait rendre opérationnel le chauffage urbain dès la saison de chauffe prochaine, en octobre 2025. Et je crois que les habitantes et les habitants attendent cela avec impatience. Les travaux de rénovation sur les bâtiments démarreront dès début 2026 avec les travaux sur les trois premières tours rue du Canal.

Voici, chers collègues, pour résumer les principaux points de ces deux délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci. Il y a une intervention groupée sur des deux rapports, 78 et 69, demandée par la majorité. C'est Pauline SCHLOSSER qui va la porter.

Mme SCHLOSSER.- Monsieur le Maire, chers collègues, les délibérations relatives à Saint-Jean nous permettent de rappeler combien ce quartier est en pleine métamorphose. Grâce aux énergies et volontés politiques de la Ville, de la Métropole, de SYTRAL

Mobilités, du bailleur EMH, ce quartier si longtemps laissé à la marge de notre ville se transforme pour que les habitants d'aujourd'hui vivent mieux et pour que ceux qui arriveront demain soient bien accueillis.

Et pour transformer un quartier, il ne faut pas seulement refaire une voirie, isoler une école ou planter des arbres. L'ensemble des politiques publiques doit converger vers un objectif commun : apporter du mieux vivre au quotidien pour les habitants, en y apportant des services publics, notamment du transport, de l'éducation, et de TOBOG, en y apportant un cadre de vie renouvelé, de la nature en ville et des logements construits ou entièrement réhabilités.

Le grand projet de renouvellement urbain est enfin en phase de concrétisation. Le tramway T9 est en travaux, avec la construction d'une nouvelle passerelle sur le canal pour le tramway, les piétons et les cyclistes. Et cette passerelle s'appellera d'ailleurs la passerelle Saint-Jean.

Ce projet, c'est aussi la rénovation complète de 384 logements sociaux, qui démarrera prochainement et offrira également, dans les années qui viennent, un nouveau parc central de 1,5 hectare, des rues végétalisées, une promenade de long du canal de Jonage, la construction de 1 800 logements et un nouveau groupe scolaire, une crèche municipale, un pôle de santé, un complexe sportif, de nouveaux commerces. Tout ce que l'Assemblée citoyenne demandait dans son rapport.

Comme si, sous l'impulsion de notre équipe politique, le temps s'était accéléré pour ce quartier. Le manque d'investissements au cours des dernières décennies a contribué à l'enclavement de ce quartier, à un sentiment d'abandon, dont le rapport de l'Assemblée citoyenne présenté en début de Conseil est aussi un révélateur. Mais les habitants sont aujourd'hui enfin considérés, écoutés, entendus, et leur parole permet de coconstruire le quartier Saint-Jean de demain.

En effet, la participation des habitants dans l'élaboration du projet est particulièrement poussée sur ce projet, même exemplaire. On ne fait pas à la place de, mais avec. Et cet engagement permet trois choses :

Tout d'abord, les habitants sont ainsi sensibilisés au processus de la décision publique, et au temps long de l'urbanisme et de ses projets.

Ces temps d'échanges et de concertation contribuent à la réappropriation du quartier par les habitants et l'accueil des nouvelles familles, dans toute la mixité sociale que nous souhaitons.

Cela aide aussi à l'acceptation des travaux longs et générateurs de nuisances. Cela a déjà commencé.

Ces deux délibérations articulent le présent et l'avenir, elles portent sur le programme des équipements publics et la participation de la Ville à une opération principalement définie par la Métropole, mais aussi sur l'amélioration énergétique des logements sociaux.

Les voter, c'est porter un projet global, qui va réellement changer la vie des habitants de Saint-Jean. C'est construire un quartier résolument tourné vers les enjeux de demain : des mobilités, des équipements de proximité, de la mixité sociale et de la nature en ville. C'est

donner un avenir attractif et désirable à ce quartier pleinement villeurbannais et métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avant de procéder au vote, un rectificatif : cette intervention était portée par les groupes Socialiste Citoyens Citoyennes Villeurbannais Villeurbannaises, Les Ecologistes, Communistes et Républicains et CRPP et VIE. Mes excuses aux Présidents de groupes.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déport : Monsieur Jonathan BOCQUET ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

Je passe temporairement la Présidence du Conseil à Mme la Première adjointe.

(M. Le Maire confie la présidence et son pouvoir à Mme THOUVENOT)

9. PARTICIPATION DE LA VILLE A LA POLITIQUE D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE DE LOGEMENTS SOCIAUX D'EST METROPOLE HABITAT, RESIDENCE ST-JEAN, DANS LE CADRE D'UNE OPERATION RELEVANT DU NPNRU. – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Madame Mélouka HADJ-MIMOUNE et Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

10. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION EST METROPOLE HABITAT- ANGLE RUE EDOUARD VAILLANT/RUE ALEXIS PERRONCEL - PUP ACI LOT C3 – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Trois délibérations sont regroupées pour les interventions. Il y a deux demandes d'intervention. Mme PROST pour Villeurbanne Progressiste, puis une intervention groupée des groupes de la majorité.

Mme PROST.- Je vous remercie, Madame la Première Adjointe. Pour précision, mon intervention concernera particulièrement celle relative au projet ACI.

Nous ne reviendrons pas sur le fond du projet ACI, sur lequel nous avons fait part en son temps de notre propre vision, puis de quelques propositions en lien avec les retours d'habitants. Malgré cela, cette délibération spécifiquement orientée vers le logement social n'appelle pas de remarques supplémentaires.

Toutefois, nous souhaitons faire part de notre attention, voire de notre inquiétude sur un sujet peut-être passé sous les radars, dont j'ai pu avoir connaissance tout à fait au hasard d'un dossier, lors de la dernière séance de la commission d'appel d'offres. Nous étions donc plusieurs à en être témoins.

Il s'avère, et ce fait même n'est pas une surprise, que le site ACI, une ancienne usine automobile, présentait des sols pollués, et que cette situation nécessitait une dépollution totale et une remise en état, avant l'édification de logements et d'équipements publics. Alors même que la première pierre d'une résidence seniors vient d'être posée, il semble que les travaux d'évacuation de terre et débris faisant l'objet de pollution résiduelle ont fait l'objet d'un certain nombre d'interprétations, voire de débats pas toujours fluides entre la Ville, la Métropole, la DREAL, qui apporte bien sûr son soutien technique, et le promoteur, GINGKO.

Si des engagements reposant sur une volonté d'éviter de plus amples litiges semblent avoir été trouvés, il semble que ces travaux plus longs, et certes peut-être plus onéreux que prévu pour le promoteur, risquent de décaler le début des chantiers sur la zone nord du site.

Nous souhaitons ainsi faire part de notre attention portée à ce dossier, dans le cadre d'un projet urbain partenarial qui doit permettre la livraison dans les délais, sauf cas de force majeure, de logements, d'une crèche, et de locaux d'activités.

Sans tomber dans la paranoïa et la surenchère médiatique, ce n'est pas notre propos, serait-il possible de nous informer, dans le cadre de la commission développement urbain, par exemple, quand ces travaux d'excavation et de déblaiement seront terminés ? Par ailleurs, une visite finale de constatation de l'achèvement de la dépollution est-elle prévue en lien avec la DREAL ? Cela permettrait de lever le doute sur les éventualités de pollution résiduelle persistante, ainsi que sur les délais de livraison à venir.

Dans le cadre d'un principe de précaution, je pense que nous conviendrons tous qu'il serait totalement hors de question que ces travaux puissent être bâclés ou revus à la baisse. L'intérêt général de même que votre volonté d'exemplarité sur le plan environnemental ne sauraient s'en satisfaire. Enfin, nous tenons à remercier les services qui ont suivi ce dossier, visiblement bien plus complexe que prévu, mais d'une manière efficace et discrète.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci. Je me permets de vous répondre directement, puis Mme GANDOLFI prendra la parole sur la participation de la Ville au financement du logement social.

Je vous remercie de l'écho que vous avez fait du travail des services. En effet, c'est avec une très grande ténacité et une vigilance que les services Ville et Métropole ont conduit ces derniers mois et semaines pour que le taux de dépollution soit à hauteur des documents conventionnels signés au préalable. Il s'avère que les derniers résultats nous ont permis de signer l'acte foncier, mais nous restons extrêmement vigilants.

La Métropole va signer son acte foncier pour faire les aménagements des espaces publics sur la place Joséphine Baker, juste au droit de la station du tramway, dans les prochaines semaines. Et en effet, la DREAL reste extrêmement vigilante et fera des visites de récolement pour vérifier que la dépollution est bien effective.

Madame GANDOLFI, je vous donne la parole sur l'intervention groupée sur la participation de la Ville au financement du logement social.

Mme GANDOLFI.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ces trois délibérations traduisent de manière opérationnelle notre volonté politique de construire une ville pour toutes et tous. Les chiffres qui viennent de nous être transmis par les services de l'État illustrent bien : Villeurbanne compte désormais 30,6 % de logements sociaux, et nous sommes fiers de ce nouveau chiffre, car c'est quatre points de plus qu'en 2020.

Effectivement, nous sommes fiers de porter cet effort pour construire du logement social de tous types : des logements sociaux et très sociaux, des logements en bail réel solidaire, des logements individuels, des logements accompagnés, des résidences étudiantes, des résidences pour personnes âgées, sans compter les offres d'hébergement d'urgence.

Et si nous sommes fiers de ces chiffres, nous sommes aussi inquiets, car la demande de logement social ne baisse pas. Ils sont aujourd'hui à Villeurbanne 10 604 ménages à attendre un logement social, avec seulement 1 191 attributions en 2024. Par ailleurs, la demande de petits logements explose à l'échelle de la Métropole, bien au-delà des prévisions.

Parmi eux, les moins de 30 ans représentent un quart des demandes, dont 22 % disposent de moins de 1 000 € par mois de revenus. À l'autre bout de la chaîne de la vie, les personnes de plus de 60 ans représentent 19 % des demandeurs, avec des ressources entre 500 et 1 500 €.

Clairement, seul le logement social constitue une réponse à la hauteur des besoins de ces ménages aux ressources modestes. L'offre du parc privé étant inatteignable, les derniers chiffres de l'observatoire des loyers le montrent bien : à Villeurbanne, les loyers moyens dans le parc privé s'élèvent à 13,2 € le m². Concrètement, pour un T3 dans le parc social de 65 m², le loyer s'élève en moyenne à 400 ou 450 €, quand il est autour de 750 à 800 € dans le parc privé.

Cette situation est le fruit de choix politiques particulièrement hasardeux.

Certes, les différentes crises du Covid, de l'énergie, et maintenant économique, ont contribué à ce décrochage entre l'offre et la demande du fait d'une construction en baisse, mais il est aussi le fruit d'une doctrine néolibérale portée par le Président de la République, celle que le logement est un bien de consommation comme les autres, n'ayant besoin d'aucune régulation étatique.

Dernière actualité en date : l'État envisage de supprimer les aides à la pierre pour le financement du logement social, laissant aux seules Collectivités territoriales le soin d'accompagner les bailleurs sociaux. Un groupe de travail auquel participe notre collègue Agnès THOUVENOT, sous l'égide des services de l'État, travaille actuellement sur cette hypothèse, malgré l'avis unanimement contre des Collectivités et mouvements HLM.

Les Collectivités locales peuvent être volontaristes, et cette délibération l'illustre une fois de plus. Ici, la Commune vient compléter l'aide de la Métropole, qui vient compléter les aides d'État. Mais si l'État arrête de financer les aides à la pierre, quid des Collectivités

territoriales ? Cette dépense sera-t-elle considérée comme superflue par un Président de la République aveugle aux questions sociales et économiques ?

L'ensemble des groupes politiques de la majorité rappellent ici et encore la nécessité de porter une politique ambitieuse du logement, à la fois en termes de rénovations, mais aussi de constructions neuves. L'ensemble des groupes de la majorité voteront pour ces délibérations. Je vous remercie pour votre attention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame GANDOLFI. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Madame Mélouka HADJ-MIMOUNE et Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

11. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME RHONE, 94 RUE GREUZE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Madame Morgane GUILLAS et Monsieur Cédric VAN STYVENDAE ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

12. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - SOCIETE FRANÇAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES (SFHE) GROUPE ARCADE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. CONVENTION DE SERVITUDE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE TITRES DE TRANSPORT POUR LE PROJET TRAMWAY T6 HOPITAUX EST LA DOUA AU 39-41 RUE PAUL VERLAINE – Mme Pauline SCHLOSSER

Mme THOUVENOT.- J'ai une demande d'intervention : Mme BETEND, pour le groupe Communiste et Républicain.

Mme BÉTEND.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'installation de ce distributeur en témoigne : l'extension des transports en commun est en cours dans toute la Métropole, notamment dans notre ville, avec les lignes T6 et T9. C'est une très bonne chose, car à l'échelle de la Métropole, seuls les transports en commun

offrent une alternative valable à la voiture. Moins de voitures, c'est moins de pollution, moins d'accidents, et moins de stress pour toutes celles et ceux qui perdent des heures dans les bouchons pour se rendre au travail, faire les courses ou aller chercher les enfants à l'école.

Développer le service public des transports, c'est bien, mais il faut aller plus loin : il faut le rendre gratuit pour les usagers.

Quand on y pense, la gratuité est déjà la norme pour les routes : bien qu'elles soient financées par l'argent public, elles sont empruntées chaque jour par des millions de véhicules, vélos, camions, voitures, qui n'ont pas à payer pour cela. Pourquoi cela serait-il différent pour les transports en commun ?

Contrairement à ce que l'on peut croire, c'est loin d'être impossible. Dans plusieurs endroits du monde, le modèle existe déjà. En France, des villes comme Dunkerque, Clermont-Ferrand et Montpellier ont déjà franchi le pas. Avec de bons résultats : hausse de la fréquentation et baisse des dégradations.

Pour les TCL, second réseau de France, on dit souvent que cela coûterait trop cher. Ce n'est pourtant qu'un petit pas à franchir, car le prix du billet représente moins d'un cinquième du budget des transports en commun. Comme toutes les dépenses publiques, il s'agit d'un choix politique.

En outre, des pistes de financement existent : taxer les surfaces de bureaux tertiaires et les parkings des centres commerciaux, comme en Île-de-France, ou encore relever le plafond du versement transport.

Les parlementaires communistes bataillent pour généraliser ces sources de financements. Car la gratuité des services publics est dans le sens de l'Histoire. À l'heure où nous cherchons à réduire la place de la voiture individuelle, il faut développer les transports en commun, étendre les réseaux, les fréquences, les horaires, et améliorer la qualité et l'accessibilité.

La gratuité des transports en commun, c'est un choix bon pour l'écologie et pour la justice sociale. Parce que la mobilité est un droit, un service public qui s'inscrit dans l'amélioration concrète de la vie quotidienne autant qu'un outil de la transition environnementale au service de la société tout entière.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame BETEND.

Nous pourrions en reparler dans quelques semaines ou mois, avec plusieurs échéances, notamment budgétaires. Cela appartiendra à d'autres espaces de discussions.

Je suis un peu déçue, je pensais que vous alliez parler de l'architecte des Bâtiments de France, qui s'était félicité de ce choix, qui permettait d'avoir un système de billettique qui ne soit pas en émergence sur la place Lazare Goujon. Nous avons beaucoup bataillé et discuté, mais vous avez parlé de la gratuité des transports en commun.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Messieurs Marc GIOUSE et Gaëtan CONSTANT ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

Je redonne la présidence à M. Le Maire.

14. PRINCIPE DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE A OPERATION UNIQUE (SEMOP) AVEC ATTRIBUTION D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA RENOVATION ET L'EXPLOITATION DE L'ASTROBALLE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Avant les interventions à venir, je laisse la parole à M. BOCQUET, pour qu'il présente ce rapport.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, dans une vie municipale, il y a de temps en temps des délibérations assez exceptionnelles. Elles sont rares, mais j'ai eu la chance sur ce mandat d'en rapporter deux. La première sur l'évolution de la SVU et la cession des Gratte-Ciel, et celle-ci sur l'Astroballe.

C'est évidemment un honneur, mais aussi une gageure, car ce sont souvent des délibérations très techniques qui mettent à l'épreuve ma pédagogie. Je vais essayer de prendre le temps d'expliquer l'ensemble de l'opération SEMOP envisagée avec l'équipe municipale et les services.

C'est une délibération emblématique, car si le volume financier de l'opération n'est pas comparable avec celui de l'opération SVU, nous sommes bien, encore une fois, dans une délibération structurante et décisive pour l'avenir du patrimoine villeurbannais.

L'Astroballe a été construite en 1995, en neuf mois, un record pour une époque bien différente de la nôtre, en matière notamment de normes, de contrôles et de conduite de chantier. L'Astroballe n'a que 30 ans. On pourrait parfois l'imaginer plus ancienne, car elle s'est rapidement imposée dans le cœur des Villeurbannais et est devenue l'un des emblèmes de la ville, avec l'équipe de l'ASVEL, et rapidement une salle mythique du basket français, son parquet ayant été foulé par Tony Parker ou Victor Wembanyama.

Mais l'Astroballe a déjà 30 ans, et cela se ressent. Le bâtiment est marqué par les années et les milliers d'événements qui s'y sont déroulés, par le décalage entre les normes et les technologies de construction des années 90 et celles d'aujourd'hui. De fait, l'Astroballe a besoin d'être rénovée. Je passe sur les considérations esthétiques, mais il faut évoquer les difficultés posées par l'actuelle configuration logistique.

Il faut aussi poser les difficultés posées par les conditions thermiques : il y fait froid en hiver et chaud en été ; ce n'est pas idéal pour les joueurs et les supporters, et pas non plus pour la facture énergétique et l'environnement. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'il nous est imposé par le décret tertiaire afin de le mettre en conformité avec les normes environnementales modernes.

Il est de notre responsabilité de transformer nos équipements à l'aune de la transition écologique. Et nous l'avons d'ailleurs fait sur l'ensemble de notre patrimoine, et cela s'applique aussi à l'Astroballe.

Le coût des opérations de rénovation pour se conformer à ce décret tertiaire et à nos obligations environnementales est estimé à 10 M€. Or, vous le savez, nous sommes dans un cadre budgétaire contraint, et nous avons un plan d'investissement déjà bien fourni afin de répondre aux besoins de nos habitants pour les écoles, les crèches, les parcs, *etc...*

Bien sûr, il est hors de question pour nous de ne pas assumer pleinement notre rôle dans l'entretien de ce bout de patrimoine qui est dans le cœur des Villeurbannais. Mais ce serait faire preuve d'une grande légèreté que de traiter ce sujet de la rénovation thermique et énergétique sans en profiter pour s'interroger sur l'avenir de l'équipement.

C'est pourquoi, depuis deux ans, nous avons entrepris une grande réflexion sur l'avenir de l'Astroballe. En fait, plus que cela si l'on compte les discussions entamées dès le mandat précédent autour de l'hypothèse de l'arrivée de l'Arena sur la ville, qui avait déjà conduit à des questionnements sur le devenir de l'Astroballe.

Pour cette réflexion, il faut partir d'un certain nombre de faits.

Rappelons d'abord qu'aujourd'hui, l'Astroballe, c'est 25 matchs par an, et ce n'est pas faire injure à nos basketteurs que de dire qu'ils n'ont pas forcément besoin de 6 000 places pour le public les jours d'entraînement.

Un premier enjeu apparaît donc clairement pour cet équipement compte tenu de son envergure : optimiser son usage. En 2025, on ne peut plus accepter un taux d'occupation aussi faible que celui de l'Astroballe dans son actuelle configuration.

Ensuite, un deuxième questionnement : comment porter une réelle ambition sur ce site, sans la faire porter seulement sur l'argent public, ce qui reviendrait à le faire aux dépens de nos écoles ou de nos parcs ? Je dis « porter une réelle ambition », car évidemment, il y avait d'autres solutions que de rénover l'Astroballe comme nous l'envisageons de le faire. D'abord, nous aurions pu tout simplement nous en débarrasser, la vendre. Nous avons très rapidement évacué cette solution. Ensuite, nous aurions pu nous contenter d'une rénovation minimaliste, celle à 10 millions d'euros, qui se contentait du respect du décret tertiaire, mais cela fait quand même, avouez-le, beaucoup d'argent pour peu d'événements et très peu de possibilités de développement. L'Astroballe continuerait alors doucement à vivoter grâce à quelques événements par an, dans des conditions de plus en plus décalées avec les salles d'événements sportifs modernes.

On ne peut pas garder l'Astroballe dans son jus sans la réinventer. Cela reviendrait à en faire un musée. Il serait voué à devenir une coquille de tôle qui accueillerait une vingtaine, peut-être une trentaine de matchs par an. Nous voulons garder et rénover l'Astroballe, en faire un équipement en phase avec les exigences de son temps, mais nous ne voulons pas que l'investissement pèse sur l'investissement public aux dépens des équipements essentiels pour les habitants.

Nous avons donc cherché un modèle permettant de répondre à l'ensemble de ces orientations, et il est apparu très vite que peu de scénarios le permettaient.

L'hypothèse d'une concession est rapidement apparue comme évidente, pour deux raisons.

La première, citée en filigrane : aller chercher des investisseurs privés pour soulager l'effort public. Et la deuxième, tout simplement parce que gérer une salle de 7 000 places n'est pas notre métier. Rappelons quelque chose d'évident, fondé sur la même logique que la cession

des Gratte-Ciel à la SVU, avec le risque d'avoir 1 800 logements dans notre patrimoine et de transformer la Collectivité en bailleur social et commercial : de la même manière que nous ne souhaitons pas commencer à faire de la gestion locative, nous assumons le fait de ne pas souhaiter créer une régie publique de l'événement sportif professionnel.

La ville n'a pas vocation à gérer l'exploitation d'une salle de 6 000 ou 7 000 places. Ce n'est pas notre métier, nous n'en avons pas les compétences, ni vocation à les avoir. Et dans les conditions de développement de cet équipement, ce sera forcément davantage le cas.

D'ailleurs, la Cour des comptes avait critiqué à plusieurs reprises la gestion de ce type d'équipement en régie, car cela s'apparentait selon elle à une subvention déguisée auprès des grands clubs sportifs. Et de fait, la redevance payée par l'ASVEL à la ville n'est pas à la hauteur des coûts de fonctionnement de l'Astroballe. Cela signifie, et plusieurs groupes de la majorité l'avaient d'ailleurs mis en évidence, que nous sommes bien sur un soutien fort à l'ASVEL sur l'occupation de cet équipement.

Nous partons donc sur une concession. Et pardon d'anticiper, je ne connais pas beaucoup d'événements qui réunissent 6 000 personnes sans être commerciaux. En tout cas pas assez pour faire vivre une salle toute l'année. Nous allons donc faire un appel à manifestation d'intérêt pour des personnes qui peuvent gérer et exploiter la ville... la ville, pas encore !

(Rires)

D'abord, nous voulions rester propriétaires de la salle. C'est un patrimoine municipal, il doit le rester. Ensuite, nous voulions avoir notre mot à dire sur la programmation événementielle à venir, cela nous paraît capital. Mais enfin, nous ne voulons pas être gestionnaires de la salle. À partir de là, il est apparu rapidement évident qu'il fallait mettre en concession l'Astroballe pour son exploitation future.

Mais sont apparus ensuite deux autres enjeux.

Une fois que nous avons acté qu'il fallait non seulement répondre au traitement énergétique et thermique de l'Astroballe, mais ensuite bien la rénover pour en faire une salle répondant aux critères du secteur pour les décennies à venir, il apparaissait deux nouveaux éléments qui concourraient au besoin d'aller chercher des partenaires.

D'abord, le coût de la rénovation, l'enjeu financier, l'équivalent de 50 M€ pour être à la hauteur des exigences modernes de ces salles.

Et le besoin d'une expertise particulière pour une rénovation de la salle adaptée aux réalités du secteur économique d'aujourd'hui et des 30 années à venir.

C'est là qu'apparaît l'hypothèse de la SEMOP.

C'est le montage qui permet de lier l'exploitation et la rénovation.

Compte tenu de la sophistication de ce secteur économique et de l'importance d'une parfaite adéquation entre la configuration des salles, les aspects techniques, audiovisuels et les moyens logistiques d'une part, et la programmation événementielle d'autre part, il est apparu évident qu'il y aurait une réelle plus-value dans le fait de pouvoir associer au sein d'une même structure les acteurs responsables de la rénovation et ceux responsables ensuite de l'exploitation.

C'est d'ailleurs une règle d'or que nous devrions tenter de systématiser, et nous tentons de le faire quasiment sur l'ensemble de nos opérations : replacer l'utilisateur au cœur de la maîtrise d'ouvrage. Or, la SEMOP est l'outil juridique qui permet de renverser la dépendance entre le futur usager et le responsable de chantier.

C'est une plus-value loin d'être négligeable que seul ce montage permet.

Quelques mots enfin sur l'opération que nous vous proposons de lancer par cette délibération.

Demain, la place comptera 6 000 places assises, et 7 000 à 7 500 en configuration concert. Les recettes d'exploitation viendront de la billetterie, et c'est ce qui permettra d'amortir les investissements nécessaires pour la rénovation.

Nous serons sur une consultation de huit à dix mois, qui aboutira à la réponse d'un groupe constitué d'un opérateur, d'un exploitant, d'investisseurs, éventuellement d'un architecte et d'une entreprise de construction.

La durée de la SEMOP sera de 30 ans. C'est la durée nécessaire et suffisante pour que l'investissement initial soit rentable. Durant ces 30 ans, la SEMOP sera tenue d'entretenir la salle. La Ville restera partie prenante de l'exploitation de la salle, elle aura son mot à dire, et le contrôle de l'Astroballe par la Municipalité sera assuré par quatre principes.

D'abord, face à la concession, la Ville reste propriétaire. Dans 30 ans, la gestion lui revient et la Municipalité pourra alors décider de la suite en renouvelant ou non une concession. La Ville pourra poser ses conditions et son cahier des charges.

Ensuite, par le pacte d'actionnaires. La Ville pourra poser ses conditions et son cahier des charges.

Ensuite, la Ville participera aux instances de gouvernance, où elle pèsera pour 49 % du capital, ce qui en fera mécaniquement le premier actionnaire, sans être majoritaire.

Et enfin, elle présidera le Conseil d'Administration.

La constitution de la SEMOP est une étape importante pour l'avenir de l'Astroballe et le quartier. En garantissant sa vocation sportive, tout en l'étendant et en lui confiant une nouvelle ambition plus polyvalente. Grâce à l'Astroballe, nous allons pouvoir nous projeter dans les 30 prochaines années, pour l'équipement public, et pour le quartier, qui peine à exister et qui, grâce à cette locomotive, pourra être réinventé, avec une nouvelle desserte, une amélioration des abords, et l'amélioration de l'attractivité de l'ensemble du quartier.

Je vous remercie, et je répondrai à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BOCQUET. Nous avons une demande d'intervention de tous les groupes. Cela témoigne de l'importance du sujet. Et chacun a demandé cinq minutes. Je laisse la parole au groupe Villeurbanne Progressiste. Madame BENHAIM, vous avez la parole.

Mme BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues, je prends la parole aujourd'hui en tant que membre de l'opposition, mais surtout en tant qu'élue soucieuse de l'intérêt général. Soyons clairs : quand un projet est bon pour Villeurbanne, il mérite d'être soutenu, d'où qu'il vienne.

La rénovation de l'Astroballe est une nécessité (M. l'Adjoint l'a bien exprimé), écologique d'abord, au regard des obligations du décret tertiaire, économique ensuite, tant il est temps de sortir d'un modèle où la Ville assume seule un déficit structurel pour un équipement sous-utilisé, avec uniquement 25 matchs de l'ASVEL et quelques autres événements à la marge.

Nous notons également que ce projet vise une montée en puissance : en capacité (plus 400 places), en attractivité, en diversité d'usages. L'Astroballe pourrait bien devenir ce lieu à jauge intermédiaire qui manque à notre métropole et contribue à faire rayonner Villeurbanne.

La proposition de passer par une SEMOP me paraît être un compromis intelligent, elle permet d'associer des partenaires privés à la gestion, sans pour autant déposséder la Collectivité de sa vision stratégique, et elle nous sort du piège de la subvention déguisée à l'ASVEL.

Nos voisins de Rillieux-La-Pape ont d'ailleurs lancé la première SEMOP en 2017, avec la construction et l'exploitation du centre aquatique du Loup Pendu sur une durée de 25 ans.

Le choix d'une SEMOP avec majorité aux partenaires privés et sur une durée de 30 ans soulève cependant des enjeux majeurs, tant sur le plan financier que démocratique. Notre responsabilité est de mesurer les bénéfices potentiels tout en identifiant les zones de vigilance, pour éviter que le rêve de modernisation ne se transforme à terme en verrouillage de l'action publique.

30 ans, c'est long, très long, c'est la durée d'existence actuelle de l'Astroballe, qui a été inaugurée en 1995. Quels mécanismes d'ajustement sont prévus ? Quid si l'enveloppe budgétaire des travaux est finalement insuffisante ? Comment garantir que la Collectivité pourra faire évoluer le projet si les usages, les publics ou les priorités changent ? À un moment, il se pourrait que les intérêts privés soient par exemple plus forts que les intérêts de l'ASVEL, ce qui pourrait précipiter son départ de l'Astroballe.

Qui tiendra la barre ? La SEMOP est un équilibre délicat. La Collectivité garde une part importante, certes, mais le choix a été retenu qu'elle détienne une part minoritaire. Ceci vient d'ailleurs en contradiction avec ce que vous aviez annoncé précédemment, Monsieur le Maire. Vous indiquiez dans le magazine Nouveau Lyon, en 2023, que la Ville serait majoritaire dans la SEM.

Ce renversement de majorité de détention au profit du privé est rassurant pour le partenaire privé, qui peut investir lourdement sans avoir peur de ne pas rentrer dans ses frais, mais il est crucial de s'assurer que les intérêts publics resteront au cœur des décisions. Accessibilité, mixité des publics, soutien au sport amateur, transparence des choix commerciaux.

La dépendance à un seul partenaire peut aussi poser question. Un partenaire réussit, c'est bien, mais sur 30 ans, les situations changent. Si le partenaire privé connaît des difficultés financières, change de stratégie ou de main, que se passe-t-il ? Il faut des clauses de revoyure solides et une porte de sortie réaliste, même si l'on souhaite ne jamais l'ouvrir.

En conclusion, nous soutenons l'ambition de faire de l'Astroballe un équipement phare du territoire. La métropole de Lyon étant le deuxième pôle de France en matière

d'événementiel, il serait bien dommage de passer à côté de l'opportunité de faire de l'Astroballe et ses 6 000 places (ou 7 000 en version debout) un zénith métropolitain.

Mais il ne faudrait pas que cette ambition nous fasse oublier un principe fondamental : la capacité de la Collectivité à garder la main sur le long terme. Une SEMOP de 30 ans n'est pas un simple contrat. 30 ans de vie maritale correspondent à des noces de perle. Reste donc à trouver la perle qui sera le partenaire solide et bien choisi pour accompagner la Ville. 30 ans, c'est aussi une délégation de confiance sur une génération entière. Elle mérite donc plus que des promesses, des garanties, des engagements clairs et un suivi démocratique exigeant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, à M. Julien RAVELLO.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais, je souhaite simplement signaler que notre groupe VIE ne laissera pas passer les propos inadmissibles de l'opposition via M. CHABRIER tout à l'heure. Une réponse sera apportée en temps voulu.

Mais revenons au rapport très important de la SEMOP, comme vous l'avez dit.

1945 et 2025, deux dates pour deux époques. 1945 d'abord, avec la naissance d'Alain Gilles, qui fait rayonner le basket villeurbannais en offrant ses titres de champion de France à l'ASVEL. Il incarne, comme d'autres avant lui, une époque où les joueurs étaient issus de la région et où leur performance était guidée par le plaisir de jouer.

2025, aujourd'hui. Le marché s'est enraciné jusque dans le sport ; les joueurs et clubs se vendent et s'achètent comme des petits pains. L'ASVEL n'y a bien sûr pas échappé. Avec ses millions en poche, l'investisseur Tony Parker compte bien en faire un produit qui rapporte beaucoup.

Voilà où nous en sommes.

Et maintenant, nous devrions encourager la marchandisation de l'ASVEL en organisant celle de sa salle, notre bien public qu'est l'Astroballe ?

C'est ce que vous nous demandez avec la constitution d'une SEMOP, dans laquelle la Ville sera minoritaire, vous l'avez rappelé. Premier inconvénient : 150 000 € seront versés aux entreprises non retenues dans le processus de désignation, même si la SEMOP ne va pas à son terme. Deuxième inconvénient : pas de marchés publics une fois la SEMOP créée, donc moins de transparence. Troisième et énièmes inconvénients : la suite de l'intervention.

Aucun investisseur de l'événementiel ne voudra rejoindre la SEMOP sans rentabilité. Leur intérêt n'est pas l'intérêt général ; leur intérêt, c'est de faire de l'argent. Sera-t-il encore possible de proposer des tarifs sociaux ? Avec quel type de programmation l'actionnaire voudra-t-il garantir sa rentabilité ? Réussirons-nous, par exemple, à imposer des compétitions sportives féminines, moins rentables que celles des hommes ? Pourrons-nous encore changer de politique culturelle et sportive dans 10

ans, une fois le pacte d'actionnaire signé face à un géant de l'événementiel ? Leur permettre d'investir dans l'Astroballe, c'est nous mettre à nous-mêmes une laisse.

Pour le coup, là-dessus, nous étions assez d'accord avec une partie des propos de l'opposition.

Nous voulons que l'ASVEL reste à Villeurbanne. Mais n'est-ce pas un vœu pieux ? La rénovation de l'Astroballe va-t-elle convaincre Tony Parker de relocaliser ses matchs à Villeurbanne ? Aujourd'hui, les stades prennent le nom de marques – pensez au *Groupama Stadium* de Décines – comme les championnats (voyez le championnat de basket français, que nous devons désormais appeler « Betclac Elite », une entreprise de paris en ligne...).

Ce qui compte, c'est de vendre à l'international des droits de télévision et de faire de la publicité pour des marques partenaires. Notre poids en tant que municipalité, c'est *peanuts*. L'ancrage local de l'ASVEL s'étiole comme une peau de chagrin, et l'arrivée d'un géant de l'événementiel à l'Astroballe ne fera que renforcer cela.

Tant que c'est encore possible, nous devrions toutes et tous nous opposer au sport et à la culture *business* promus par ce type d'industrie. Alors qu'elles veulent marchandiser chaque sphère de nos vies (culture, sport, loisirs, et même amour !), nous devrions au contraire promouvoir le sport et la culture non-marchands et pour toutes et tous.

En parlant d'amour, un an de réflexion pour 30 ans d'engagement, cela nous paraît un peu court ; et ce d'autant plus que ce mariage n'était pas prévu dans notre programme. Quelle légitimité avons-nous à prendre une décision si importante, à un an des élections municipales, sans que les Villeurbannaises et Villeurbannais n'aient pu réfléchir à la question ? Il y a certes des concertations en cours pour envisager l'avenir du quartier Bonnevey, mais rien de spécifique à l'Astroballe, et encore moins à une SEMOP.

Encore un dernier point. Les concerts et autres événements d'ampleur ne sont pas écologiquement soutenables. Les soirs de match, le quartier est déjà encombré de voitures. Qui peut croire qu'une salle de 6 000 places n'amplifiera pas le phénomène ?

Une fois que l'on a dit tout cela, nous le réaffirmons : nous sommes bien sûr pour la rénovation de Bonnevey ! Une rénovation pour répondre au sentiment d'abandon, pour donner un nouveau souffle au quartier ; une rénovation discutée et décidée d'abord avec ses habitantes et ses habitants, son conseil de quartier, ses associations. Bref, une rénovation pour les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

D'ailleurs, il y a déjà des choses en cours : les travaux du centre nautique Etienne Gagnaire, l'appel à manifestation d'intérêt dans le secteur Lyvet, pour une occupation temporaire des bâtiments. Et des réflexions à approfondir, notamment sur le devenir du Célibatorium, le réaménagement des berges, ou encore le franchissement du périphérique.

Ce quartier, on y croit !

Nous devons sortir du « comment », centré sur la technique, et revenir au « pourquoi » en élargissant notre regard. Rénover l'Astroballe, pour quoi faire ? Pour qui ?

Nous voulons prendre le temps. Prendre le temps, avec les habitantes et habitants, de réfléchir à l'avenir de l'Astroballe. Comment ne pas les en déposséder ? Comment faire en sorte que cet équipement continue d'appartenir à l'histoire villeurbanaise ? Quelle serait la meilleure solution, qui corresponde aux orientations écologiques, démocratiques et sociales que nous essayons de mettre en œuvre depuis cinq ans ?

Plutôt que d'aller vers la facilité, faisons fonctionner l'intelligence collective. Rien que dans notre groupe, des idées pour l'avenir de l'Astroballe, avec les contraintes budgétaires que l'on sait, ont émergé à force de discussions ; imaginez cela à l'échelle du quartier, de la ville ? Pourquoi aller si vite, quelle est l'urgence ? Comme nous l'avions noté dans notre plan de mandat, pourquoi n'avons-nous pas fait appel à un jury citoyen pour ce projet ? Pourquoi ne pas impliquer le tissu associatif, sportif et culturel, qui ne manque pas à Villeurbanne ?

Ces discussions à grande échelle permettraient de décider de ce que l'on veut vraiment faire de ce bâtiment. Il faut avoir en tête que l'Astroballe telle qu'on la connaît n'existera plus vraiment à la suite des travaux prévus par la SEMOP.

Toutes nos réflexions aboutissent à ce choix : nous voterons contre ce rapport. Nous espérons que vous nous suivrez dans cette voie, pour laisser le temps de construire démocratiquement un réel projet pour l'Astroballe. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, M. Jacques VINCE.

M. VINCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, en février 2023, il y a plus de deux ans, lorsque nous avons débattu ici de la convention d'occupation de l'Astroballe par l'ASVEL professionnelle, notre groupe avait évoqué le money-time, ce moment ultime où tout se joue alors que les joueurs sont déjà sur le terrain depuis longtemps.

Notre mytique ASVEL est sur le terrain villeurbannais depuis 1948, cela a été rappelé. La partie n'est pas encore terminée et nous réaffirmons ici fortement que nous aimerions pouvoir jouer les prolongations.

À l'époque, nous avons aussi réclamé des preuves d'amour à l'ASVEL. Le vert historique du club, que nous avons eu le plaisir de voir ressurgir l'espace d'un match récemment, et sur votre belle cravate, Monsieur le Maire, qui vous va si bien, c'est une couleur devenue blanc ou noir, selon les matchs. Le nom de la Ville a été effacé du maillot. Une partie des matchs est jouée hors de Villeurbanne.

Le club est-il plus attaché à la ville qu'à ses intérêts financiers, sous contrainte d'un sport business qui le dépasse ? C'est une question que nous posons encore et à laquelle la présente délibération ne nous permet pas de répondre. Ce n'était pas son objectif j'en conviens.

L'Astroballe est la salle de l'ASVEL depuis 1995, détenue et exploitée par la Ville. Nous y avons déjà beaucoup investi, son fonctionnement coûte cher, vous l'avez dit. Si ce coût profitait à un très grand nombre de Villeurbannaises et Villeurbannais, ou permettait d'accueillir des événements municipaux plus nombreux, il n'y aurait rien à redire.

Mais force est de constater, et vous l'avez rappelé, Monsieur BOCQUET, que les investissements récents ne suffisent plus. Pour des raisons réglementaires d'abord, en particulier du fait de l'obligation de rénovation énergétique. Il faut reconnaître qu'été comme hiver, on a parfois la double peine, le confort thermique n'est pas au rendez-vous, malgré une dépense énergétique irraisonnable.

Mais aussi parce que l'ASVEL exige toujours plus. On ne lui en fait pas le reproche, le club est pris dans une spirale compétitive, pas seulement sur le terrain, mais aussi sur le plan financier, en faisant face à des clubs qui demandent et obtiennent toujours plus, en faisant appel à des capitaux privés détenus par des groupes qui investissent dans le sport comme ils pourraient investir dans n'importe quel autre bien de consommation.

Donc, oui, le temps d'agir est venu, et nous savons votre volonté de trouver des solutions, Monsieur le Maire. Mais comment agir ? Pour quelle destination au profit des Villeurbannaises et des Villeurbannais ? Pour quels usages et quel coût ? En tissant quel lien avec le projet urbain dans lequel il doit s'insérer ? Voici des questions qui se posent à notre équipe municipale. Tout comme vous, Monsieur le Maire nous ne refusons pas d'affronter ces questions complexes, qui demandent du temps et de l'expertise.

Et avec la délibération présentée ce soir, qui engage 30 ans, ce sont un peu ces questions que nous devrions trancher ou que nous déléguons à d'autres. Et les incertitudes des trajectoires envisagées nous laissent très réservés.

D'abord, que voulons-nous faire ? Nous aurions pu imaginer investir les 10 M€ nécessaires pour nous mettre en conformité en tentant de diversifier les usages pour la population, quitte à augmenter légèrement les dépenses de fonctionnement. Il est possible que cela ne suffise pas aux exigences du club. Mais est-ce que les 60 M€ d'investissements projetés suffiront pour maintenir le club en terre villeurbannaise ? Nul ne le sait. Vous nous direz qu'il fallait essayer, le risque n'est plus pris par la Ville, mais par des investisseurs privés.

Mais qu'advient-il si le modèle économique n'est pas viable ? Puisque nous n'en avons aucune certitude.

Les projections quant à la viabilité nous semblent encore hasardeuses. Il n'est par exemple pas tout à fait exact d'indiquer dans le rapport qu'il n'y a pas d'équipement culturel de 6 000 places dans la métropole, puisque c'est la jauge classique de la Halle Tony Garnier. Et elle aussi va bénéficier d'un nouveau programme d'investissements.

Une fois cette direction prise, le choix de l'outil SEMOP nous paraît plutôt adapté, mais comme le modèle économique, il nous fait nous projeter dans un avenir incertain et bien flou.

Une fois les réponses à l'avis d'appel public à la concurrence reçues, il est probable que nous n'ayons pas bien le choix. Au regard de l'équilibre économique envisagé, seuls de grands groupes postuleront, assez peu regardants sur une programmation et une tarification sociales des événements, sur le service à la population locale.

Je ne vais pas citer ces groupes, pour ne pas leur faire de pub, mais nous les connaissons. Ils possèdent désormais la quasi-totalité de la chaîne de valeur. Pour le sport, c'est l'équipe, les sponsors, puis le stade. Pour la culture, c'est l'artiste, le merchandising, la billetterie. Des mastodontes de ce que l'on a coutume d'appeler l'industrie de l'*Entertainment*.

Puis, après le *naming* du club, on procède facilement à celui de la salle. Après LDLC Arena et Groupama Stadium, quelles marques vont venir se positionner devant l'Astroballe ? Nous pouvons lancer un petit jeu concours, cela peut être amusant.

Le risque est fort d'éclipser la diversité à laquelle nous sommes tant attachés, sauf à être exigeants dans le cahier des charges de la consultation. Le sera-t-on ? À ce stade, nous ne le savons pas.

Par ailleurs, si le coût affiché par la Ville est estimé à 10 M€, soit autant que les montants imposés réglementairement, les lauréats accepteront-ils ce plafonnement ? Fera-t-il l'objet de négociations ultérieures ou d'appels à subvention, comme il est indiqué dans le rapport ?

Vous avez compris nos réticences, même si nous ne négligeons pas la nécessité d'agir. Pour éclairer un peu plus notre décision, nous nous sommes amusés à étudier cette délibération au prisme de nos trois transitions de la majorité.

La transition écologique d'abord : oui, il faut agir sur le volet énergétique, c'est un argument de poids pour cette délibération. Cet investissement et les dépenses de fonctionnement récurrentes ne peuvent pas profiter qu'aux clubs professionnels, le surcoût est important, mais ne pouvons-nous pas faire preuve d'imagination pour augmenter l'intensité d'usage une fois ces travaux effectués ? En outre, une telle salle de spectacle a un impact considérable en termes de déplacements, de consommation in situ et de déchets liés, dont le rapport ne fait jamais mention.

La transition démocratique ensuite : ce projet arrive alors qu'il n'a été discuté, ni avec les Villeurbannais en général, ni avec ceux du quartier Bonnevey en particulier. Rappelons que ce projet ne figurait pas dans notre programme. Nous souhaitons que ce débat public soit organisé pour qu'un tel projet soit présenté dans une approche urbaine et sociale plus globale des transformations d'ensemble à venir sur le quartier Bonnevey Cusset La Soie. C'est essentiel, et nous aimerions que les soumissionnaires s'inscrivent dans cette démarche dans le futur, si le rapport est voté.

L'égalité sociale enfin : pour inscrire un tel projet dans la ville pour toutes et tous, comme nous le faisons avec de nombreux autres projets, nous avons besoin d'engagements sur l'insertion dans le quartier, sur la variété des activités et la tarification, par exemple. L'hypothèse d'une exclusion d'une partie des habitants de Villeurbanne pour des raisons économiques peut devenir une réalité, renforçant le sentiment de renégation.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, nous avons bien conscience que l'équipement municipal que constitue l'Astroballe doit faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de notre majorité. De ce point de vue, nous ne pouvons que saluer votre volontarisme. Mais il semble difficile de valider en l'état ce rapport.

Précipitation, incertitudes, promotion d'un modèle de société qui vient heurter nos valeurs nous conduisent à choisir de nous abstenir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour le groupe Communiste et Républicain, à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Merci à Jonathan BOCQUET pour ce rapport concernant le futur mode de gestion de l'Astroballe. Comme l'a rappelé M. l'adjoint, des travaux conséquents doivent être engagés pour :

- Se conformer aux obligations réglementaires, notamment en matière de transition écologique et énergétique ;
- Permettre à l'Astroballe d'ouvrir ses activités à des événements de type concerts ou spectacles ;
- Adapter le lieu aux besoins de l'ASVEL en réorganisant et modernisant l'équipement.

Les investissements requis s'élèvent à un total estimé de 60 M€ : un montant manifestement hors de portée pour la Ville de Villeurbanne, qui souhaite trouver un montage juridique et un modèle économique limitant sa participation financière à 10 M€ (ce qui correspond à la mise en conformité de l'établissement dont elle reste propriétaire).

Face à cette difficile équation, plusieurs options ont été envisagées :

Première option : maintenir l'actuelle gestion en régie municipale.

Il ne fait pas mystère que le choix des communistes s'oriente vers ce mode de gestion, qui permet la maîtrise publique de nos équipements.

Et il ne vous aura pas échappé que nous militons également pour un retour en Régie publique de différents équipements gérant un Service Public, comme c'est le cas actuellement pour la Régie publique de l'eau, et comme nous le souhaitons pour les TCL.

Or, comme nous venons de le voir, cette option n'est hélas pas tenable financièrement, sauf à vouloir en rabattre sérieusement sur la vocation sportive et événementielle de l'Astroballe.

De même, l'hypothèse d'une Société Publique Locale (SPL), du fait qu'elle repose uniquement sur des financements publics, ne semble pas viable non plus, faute de voir un deuxième partenaire « de poids » s'associer à l'opération (je pense ici à la Métropole de Lyon) avec éventuellement d'autres Collectivités locales.

Concernant le recours à une procédure de marché public ou de concession, nous n'y sommes pas favorables du fait du risque de perte de contrôle sur l'exploitation de l'équipement par la Ville.

Reste donc le choix entre de confier la gestion à une Société d'Économie Mixte simple ou à une SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique), et il nous semble que le passage en SEMOP soit effectivement plus adapté.

D'une part, du fait de la nature des activités envisagées de l'Astroballe,

D'autre part, cette structure juridique devrait permettre de trouver les financements privés tout en nous permettant de conserver la propriété de l'Astroballe et un rôle clé dans sa gouvernance, notamment via la présidence du Conseil d'Administration.

Aussi, compte tenu de tout ce qui précède, vous aurez compris, je l'espère, que notre choix de nous rabattre sur l'option de la SEMOP ne procède pas d'une conversion subite (si tant est que je puisse employer ce terme en tant que communiste) de notre groupe aux sirènes du partenariat « public/privé » au détriment d'une maîtrise publique en Régie, mais bien

d'une absence d'autre alternative viable et crédible à nos yeux pour pérenniser les investissements indispensables au bon fonctionnement de la structure : c'est donc en quelque sorte un choix par défaut !

Cela étant dit, cette décision n'implique pas pour notre part un « chèque en blanc », puisque de toute façon la décision de finaliser la mise en place de cette SEMOP appartiendra à la future majorité qui émanera des prochaines élections municipales.

À l'heure actuelle, et compte tenu des éléments qui nous ont été communiqués, nous soulignons plusieurs points de vigilance :

- Sur les critères d'attribution pour sélectionner les partenaires privés ;
- Sur les critères retenus pour la définition du pacte d'actionnaires permettant de définir les nécessaires équilibres et les modalités de décision grâce à une minorité de blocage détenue par la Ville ;
- Sur les modalités de participation à la gouvernance de la SEMOP dans son Conseil d'Administration ;
- Sur la garantie de la qualité de service pour les usagers et d'une tarification accessible pour les différentes manifestations qui seront proposées.

Enfin, nous apporterons une attention particulière sur la manière dont s'opérera le redéploiement des effectifs des agents municipaux aujourd'hui dédiés à la gestion de l'établissement.

Conclusion : nous voterons pour ce rapport avec toutes les réserves précitées.

Je vous remercie de votre attention !

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous réagir ?

M. BOCQUET.- Oui, répondre à quelques questionnements légitimes. Sur un sujet aussi important, il est sain que les élus ne s'interdisent aucune question et qu'il n'y ait aucun tabou. Merci à chacun d'avoir reconnu la difficile équation, comme le disait Cyril HAULAND-GRONNEBERG. Il est évident que la délibération de ce soir est volontariste et s'inscrit comme telle, c'était le propos du Président du groupe écologiste. Je remercie ces deux groupes d'avoir salué le fait que la SEMOP était la solution logique pour répondre aux enjeux posés, tels qu'ils sont posés à la Ville.

Les communistes peuvent être rassurés : on ne prendra pas cela comme une conversion, mais bien comme le fait de continuer à avancer sur une hypothèse de travail, qui ne verra son achèvement qu'au mandat prochain, au moment où nous aurons reçu l'ensemble des offres et nous pourrons dire si, oui ou non, cela correspond à nos valeurs et au cahier des charges que nous posons pour l'équipement et sa vie à venir.

Je tiens à préciser quand même que nous n'allons pas si vite que certains le disent. Je ne crois pas que le commun des mortels considère que trois ans pour prendre une décision soit rapide. Le sujet est posé depuis huit ans même, si l'on pose la question de l'avenir de cet équipement public au sens large. Et les groupes de la majorité y sont associés depuis février 2023.

Nous ne nous précipitons d'autant pas que la décision de ce soir, quel que soit le résultat, ne sera pas définitive. Il reviendra à la prochaine équipe de déterminer l'avenir de l'Astroballe. Je rappelle aussi que le travail a été large au niveau politique, mais aussi au niveau des services : les services de plus de quatre directions générales ont été mis à contribution, en plus d'un accompagnement juridique extérieur.

Cela fait donc plus de deux ans que la réflexion est ouverte à tous les groupes de la majorité qui ont été associés. Et les enjeux étaient déjà identifiés au mandat précédent.

Si après tout ce temps, un vote négatif n'est pas assorti d'une contre-proposition ou d'une alternative, cela peut sembler un peu léger. Cela signifie peut-être qu'il n'y a pas d'alternative qui réponde à tous les objectifs que l'on se fixe et que nous avons cités, et que nous partageons certainement en commun, ou plutôt, les alternatives sont celles que j'évoquais : vendre l'Astroballe, la laisser dans son jus, mourir à petit feu, ou la rénover intégralement sur des fonds publics.

Certains questionnent le cadre. C'est bien normal, car tout se joue dans les caractéristiques du futur contrat. Là où c'est frustrant, c'est que, de fait, ces questions ne seront résolues qu'au fil des négociations avec les répondants. On peut bien sûr s'entendre sur les lignes rouges, les impondérables. Je pense que, là, l'ensemble des groupes de la majorité peuvent converger. Mais il faut bien poser un cadre pour avancer et avoir des propositions concrètes de ceux qui pourraient répondre.

Ces questions ne pourront être résolues qu'à l'issue de la procédure. La Ville a défini les objectifs à poursuivre, les modalités de mise en concurrence des opérateurs potentiels. Et il leur revient de nous proposer des modèles précis sur les objectifs que nous fixons. Et nous les jugerons sur le plan d'affaires, en intégrant notamment le fait qu'il faut qu'ils nous rassurent sur la capacité de rentabilité sur 30 ans et la fiabilité du modèle économique. C'est sur ces points que nous jugerons les candidats : sur le plan de financement, le plan d'affaires.

Ce dont nous sommes sûrs en tout cas, c'est que, dans la situation actuelle, sans concession, l'Astroballe et ses investissements ne peuvent pas être amortis.

De fait, la Ville sera majoritaire, car avec 49 %, elle sera le principal actionnaire, l'actionnaire majoritaire, d'un point de vue relatif, certes, mais 49 % restent une majorité quand personne n'a plus de 49 %. C'est mathématique.

Je n'ai pas bien saisi la confusion non assumée entre sport de haut niveau, sport spectacle et sport business. Il y a une réalité sur les conditions d'amortissement d'un équipement de 7 000 places. Je ne suis pas sûr que l'on puisse inventer des événements qui vont réunir 7 000 personnes sur des tarifs payants permettant de justifier le 50 M€ d'investissements. Cela signifie, sinon, ne reposer que sur l'endettement ou sur l'affaiblissement des investissements pour les autres équipements publics de la Ville.

Même si je suis très attaché à la concertation, vous avez été plusieurs à souligner l'ambition démocratique que nous avons mise en œuvre sur l'avenir du quartier avec l'ensemble des parties prenantes, habitants et professionnels, je ne suis pas sûr que de cette concertation puissent émerger des solutions pour avoir suffisamment de dates pour l'Astroballe. Je rappelle que l'objectif est de plus de 110 dates pour cet équipement public. Ce sont les objectifs fixés pour n'importe quel équipement de la Métropole. Vous avez eu raison,

Monsieur VINCE, de citer les autres équipements qui sont dans cette nébuleuse, cet ensemble d'équipements fournis aux métropolitains.

Je note que la France Insoumise souhaite faire travailler gratuitement les répondants. 150 000 € pour les candidats qui arrivent en phase finale de l'offre, la somme ne sort pas du chapeau, elle est calculée sur un formulaire produit par le MINEFI en analogie avec les concours de maîtrise d'œuvre. Nous prenons exactement le même tableau et l'appliquons au montant global de l'opération. Il me semble normal, si nous voulons avoir des propositions sérieuses, d'indemniser ceux qui travaillent plusieurs mois à établir une proposition sérieuse. Je pense que vous êtes plutôt favorables à cela également.

En tout cas, ce sera tout l'enjeu du pacte d'actionnaires et du traité de concession. Nous aurons encore un an pour travailler cela. Et surtout, ce sera l'année prochaine que nous pourrons établir si, oui ou non, cela répond aux objectifs de l'ensemble des groupes de la majorité, ou en tout cas de la future majorité : la maîtrise d'usage, la solidité du montage et un équipement qui reste dans le patrimoine des Villeurbannais et réponde à leurs envies.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BOCQUET. Nous n'allons pas passer au vote tout de suite. Je vais me permettre quelques mots. Madame CARASCO ?

Mme CARASCO.- Je voulais faire remarquer que c'était une intervention non pas limitée à France Insoumise, mais au groupe VIE, avec Ensemble et un membre de Générations.

M GIOUSE : C'est important d'être sensible aux petites organisations, n'est-ce pas Jonathan ? C'est important.

M. BOCQUET.- C'est l'ensemble de ces organisations qui sont favorables au travail gratuit, je note, merci.

M. LE MAIRE.- Cette précision étant faite, c'est un sujet trop important pour ne faire que des plaisanteries.

Quelles sont les convictions qui nous animent ce soir, en tout cas qui animent une partie de la majorité, et semble-t-il une partie de l'opposition ? Mais nous allons attendre le vote. Ne rien faire n'est pas une option. Je crois que tout le monde l'a validé ce soir. Si nous sommes convaincus de cela, à chaque fois que nous tergiversons, d'autres décident à notre place, et ce sont souvent les puissances de l'argent. Nous essayons donc d'avoir une alternative.

Il y a les obligations du décret tertiaire, le fait que cette salle fête ses 30 ans, construite dans un temps extrêmement court, y compris celui de la concertation, Monsieur VINCE. Mais c'est comme cela. Elle a duré 30 ans en tout cas. Et on ne peut pas se soustraire à cette obligation.

L'autre élément qui nous ressemble, je crois, ce soir est une volonté : faire en sorte que Villeurbanne reste la maison de l'ASVEL, et que l'ASVEL reste à Villeurbanne. Nous sommes tous convaincus, comme pour le TNP, dans lequel, sur un mandat précédent, la majorité avait investi près de 35 M€... C'était le temps où il y avait encore peut-être des moyens. En tout cas, ils étaient affectés de manière prioritaire à cela. Le TNP et l'ASVEL

représentent Villeurbanne, ils ont contribué à forger l'identité de son territoire. Ce club, avec ses hauts et ses bas, y compris ses bas...

Quand l'Astroballe a été créée, le club était à la limite du dépôt de bilan, le Maire CHABROUX l'a sauvé. Il est devenu ce qu'il est aujourd'hui. En tout cas, ce club a fait vibrer des générations de Villeurbannais.

Quand on parle avec les Villeurbannais, on mesure l'attachement qu'ils ont pour ce club. Nous avons pu nous en rendre compte lors de la remise de la médaille au joueur américain Delaney Rudd. Nous avons aussi entendu, certains soirs, même si c'est délocalisé, que les spectateurs et sportifs ne crient pas « Décines », mais « Villeurbanne ». C'est bien un club auquel nous sommes toutes et tous très attachés.

J'ai aussi la conviction que les maires, les présidents de l'ASVEL, et même les joueurs, tous, un jour, nous passons. Ce club n'appartient à personne d'autre qu'à ses supporters, à celles et ceux qui partagent des émotions en l'accompagnant. Nous l'avons vu avec l'Arena : le fait qu'un club reste sur le territoire qui l'a vu naître n'est pas toujours acquis d'avance. On peut le déplorer, mais c'est ainsi que les choses fonctionnent actuellement. Il ne s'agit pas de céder à un quelconque chantage, ou de se mettre à la remorque de sociétés privées, mais de faire ce qui est en notre pouvoir pour que ce club s'ancre durablement dans notre territoire.

Par ailleurs, vous l'avez tous évoqué, cette réhabilitation de l'Astroballe est aussi la première pièce d'un projet de reconquête urbaine, de transformation urbaine d'un site beaucoup plus large. Je ne vais pas y revenir, vous l'avez tous évoqué.

Pour faire cela, il nous faut trouver un modèle qui permette d'optimiser les fonds publics et de garder une conduite du projet par l'équipe municipale. Et pour répondre à cet enjeu, M. BOCQUET l'a expliqué, il n'y a pas d'autre solution que de créer un outil juridique. Il y a une autre solution qui serait de monter une SPL et mettre 40 à 60 M€ publics dans cette SPL. Tout le monde a convenu que nous ne savions pas où les trouver.

C'est ce travail que nous avons mené pour essayer de trouver un moyen de rester acteurs dans un projet, sans le céder totalement aux intérêts privés. Vous l'avez toutes et tous remarqué, nous ne sommes pas, en 2025, dans une économie administrée. Certains peuvent rêver, comme certains dans la salle, d'un pays où tout est nationalisé, où nous décidons de tout. Pour l'instant, l'économie est fondée sur des acteurs privés, avec des règles du jeu qui ne se décident pas au niveau des mairies. Et nous devons faire avec. Ma conception dans ce domaine, comme dans les autres, est de rechercher les meilleures alliances possibles entre différents acteurs.

Je ne méconnais pas, comme vous l'avez fait remarquer, la logique de rentabilité à l'œuvre par ces acteurs. Je sais qu'ils sont guidés par la recherche de profit, et non par l'intérêt général. Mais quelle est la possibilité de répondre ? Investir 50 à 60 M€ d'argent public ? Tout le monde considérera que ce n'est pas réalisable. Ne pas réaliser les travaux de mise aux normes, ce qui n'amènerait pas cette salle à se mettre dans les standards de 2025, et la rendrait très vite obsolète. La vendre, ce serait encore pire.

Nous avons donc travaillé à un projet qui vous a été présenté ce soir. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des questions posées, sur les critiques éventuelles, mais sur un élément qui

n'a pas été beaucoup abordé ce soir, mais qui l'est beaucoup dans la presse : la concurrence avec la Halle Tony Garnier.

J'ai eu l'occasion de parler de ce projet depuis près de deux ans avec le Président de la Métropole, avec le Maire de Lyon, pour les informer de ma volonté. Jusqu'à présent, il n'était pas fait état de la possibilité d'investir plusieurs dizaines de millions dans la Halle Tony Garnier. J'ai entendu que la position changeait.

Pour autant, je suis convaincu que Villeurbanne a trop souvent été la variable d'ajustement des projets de la Ville de Lyon ou de la Métropole, et je n'ai pas envie de continuer dans cette direction. Il ne s'agit pas de se faire plus gros que le bœuf, mais il nous faut penser par nous-mêmes le devenir de notre territoire et créer les outils de son développement. C'est à cela que je suis attaché.

Puisqu'il a beaucoup été question d'amour dans vos interventions, en commençant par Sabrina BENHAIM, qui m'a même rappelé que l'année prochaine, je serai soumis à cela sur la notion de la perle... Merci de me l'avoir rappelé. Puisque vous avez parlé d'amour, je souhaite dire à l'ensemble des groupes que je vous aime. Merci aux groupes qui ont voté contre. Les arguments ont le mérite de la cohérence, pas forcément celui de l'efficacité immédiate. Qu'il est difficile, le chemin de gouverner. Je vous souhaite un jour d'y arriver, pas forcément ici, tout de suite, mais je vous souhaite un jour d'y arriver.

Merci aux groupes qui se sont abstenus. Leur vigilance sera importante pour la suite des négociations à venir. Comme M. BOCQUET l'a rappelé, les décisions se feront avec une autre équipe, avec un mandat proposé de nouveau aux électeurs.

Cette vigilance, Monsieur le Président de groupe, j'aurais tellement aimé qu'elle s'applique dans d'autres lieux, dans d'autres instances. Il y aurait eu dans ce cas l'élégance de la cohérence et de la constance. Je n'en vois pas beaucoup ce soir, car quand il a fallu voter la création de la LDLC Arena, un projet contre lequel vous vous êtes opposés, avec une forme d'acharnement visible, identifiable, au lendemain de l'élection, finalement, vous avez voté, et les assurances que vous aviez tenté d'obtenir, vous ne les avez même pas obtenues. Gageons que cela nous aura servi, et que nous nous retrouverons sur le fait d'obtenir ces garanties pour la suite.

Et enfin, merci aux groupes qui ont voté pour... Je sais que nous n'avons pas voté, je veux mettre un peu de suspens, peut-être certains y seront-ils sensibles.

(Rires)

Merci aux groupes qui voteront pour. Je crois qu'ils nous permettent d'engager, si c'était le cas, en tout cas avec cette délibération, un chemin vers le fait de préserver ce lien indéfectible qui fait que l'ASVEL, c'est Villeurbanne, et Villeurbanne, c'est l'ASVEL.

Maintenant que j'ai fini cette déclaration d'amour à l'ensemble des groupes, je mets ce rapport aux voix.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *14 abstentions.* Des votes contre ? *10 voix contre.* Y a-t-il des votes pour ? *31 voix pour.* Il est approuvé.

Vote contre : Mesdames Agathe FORT, Morgane GUILLAS, Messieurs Mathieu GARABEDIAN, Gaëtan CONSTANT, Marc GIOUSE, Olivier GLÜCK, Laurent LEGENDRE, Julien RAVELLO, Jacques GERNET.

Vote abstention : Groupe Les écologistes : Mesdames Maryse ARTHAUD, Zémorda KHELIFI, Aurélie LOIRE, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Sonia TRON, Béatrice VESSILLER, Messieurs Paul CAMPY, Sébastien CHATAING, Antoine COLLIAT, Lotfi DEBBECHE, Floyd NOVAK, Laurent QUIQUEREZ, Jacques VINCE.

- Adopté à la majorité -

M. LE MAIRE.- Je sais combien ce rapport fait peser sur nos épaules une responsabilité importante, sur le sérieux avec lequel nous devons le mener et les comptes que nous devons rendre à la population.

15. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL SUITE A UNE ERREUR DE SUPERFICIE DANS L'ACTE DE CESSION DU BIEN SIS 23 RUE CHARLES ROBIN – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX ARTISANS ET AUX ASSOCIATIONS POUR UN EMPLACEMENT AVEC UN CHALET POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2025 – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. PRESENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR VIE ASSOCIATIVE POUR 2025 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE VILLEURBANNE 2023-2028 – Madame Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025/2027 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR) ET LA VILLE DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CEE ACTEE+ (ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE) – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Mme GANDOLFI va nous présenter le rapport.

Mme GANDOLFI.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, derrière le nom technique de cette délibération se cache un sujet majeur pour notre commune : l'éclairage public. Par cette délibération, nous permettons au Maire de signer tous les documents nécessaires pour obtenir des crédits d'investissement et de fonctionnement que nous sommes allés chercher auprès du programme européen ACTEE, soit un peu plus de 250 000 €, dont 62 000 € en crédit de fonctionnement.

Car il y a nécessité à investir plus et mieux en matière d'éclairage public. Avec près de 12 000 points lumineux, 22 armoires, l'éclairage public représente 22 % de notre consommation énergétique.

Alors que le nombre de points lumineux augmente à la faveur de nouvelles rues ou de lignes de transports en commun, notre consommation diminue : - 18 % en 2023 par rapport à l'année précédente. C'est grâce au travail assidu des équipes que je tiens ici à saluer.

Malgré ce travail, il nous faut continuer à moderniser l'éclairage public, et en particulier accélérer le passage en LED, si nous voulons avancer vers une véritable efficacité énergétique, une meilleure durabilité des équipements, la réduction de l'impact environnemental.

Les pannes sont encore trop nombreuses sur notre réseau. Le nombre de remontées habitantes en sont une illustration : plus de 600 citoyens en 2024 nous ont écrit pour se plaindre. Ces pannes sont dues à des actes de vandalisme sur des armoires ou des mâts, mais aussi à des accidents ou le vieillissement de nos installations, ou encore des coupures liées à des travaux de voiries.

Les équipes sont au travail, car ces pannes, nous en avons bien conscience, génèrent des sentiments d'insécurité, en particulier pour les personnes fragiles, quand l'éclairage fait défaut dans la ville : peur de tomber sur un trottoir, visibilité réduite pour les traversées piétonnes, sentiment d'isolement dans la ville.

Cette subvention nous permettra de réaliser un inventaire et des diagnostics précis de notre parc d'éclairage public, une classification des voies, une définition des ambiances lumineuses, mais aussi et surtout la télégestion de nos équipements. Le raccordement des armoires nous permettra, sur la base d'informations fournies par Enedis, de détecter les pannes, nous permettant d'agir rapidement sur leur réparation.

Nous vous proposons d'adopter cette délibération, qui nous permettra une gestion plus efficace de notre éclairage public. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Laura GANDOLFI, de nous avoir présenté ce rapport qui, sous des termes très techniques, est très important sur l'amélioration de l'éclairage public de notre ville et la réactivité que nous pouvons avoir.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJETS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je suis en déport, je demande donc à Mme THOUVENOT de présenter.

Mme THOUVENOT.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Madame Morgane GUILLAS et Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

24. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE LYON POUR LES ACTIONS PILOTEES PAR LA DIRECTION CULTURE SCIENCES ET SOCIETE – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Madame Lucie MASTROLORITO, Messieurs Stéphane FRIOUX, Floyd NOVAK, Olivier GLUCK, Julien RAVELLO ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

25. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FEMMES INFORMATIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES RHONE-ALPES (FIJI RA)

– M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Madame DEMARS, vous avez la parole.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, l'association Femmes Informations Juridiques Internationales (FIJI) mène un travail essentiel, et je veux commencer par saluer son engagement.

Elle agit pour faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les discriminations et défendre l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de droit familial international. Ce sont des causes que nous partageons tous ici et qui méritent d'être soutenues.

En revanche, nous manquons aujourd'hui de visibilité sur sa situation financière réelle, et surtout sur sa capacité à se redresser durablement. Également, nous ne mesurons pas le délai nécessaire pour trouver de nouveaux partenaires financiers suite à l'arrêt du financement FONJEP.

De fait, nous nous demandons si cette subvention de 9 000 € suffira. Dans ce contexte, il aurait été souhaitable que ce rapport ne soit pas mis au vote tout de suite, non pas pour remettre en cause le soutien à l'association, au contraire, mais pour que cette aide puisse être réellement utile, bien ciblée et accompagnée dans la durée.

C'est aussi une question d'équité vis-à-vis des autres associations du territoire qui peuvent elles aussi faire face à des difficultés. Je crois que nous pouvons faire les choses avec bienveillance, mais aussi avec méthode. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur CROMBECQUE ?

M. CROMBECQUE.- Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis d'accord avec le début de l'intervention de Mme DEMARS, pour saluer l'importance et l'efficacité du travail de l'association. Je rappelle que dans les 9 000 € que la Ville s'engage à verser, il n'y a pas de diminution, ce sont les 9 000 € traditionnels, auparavant divisés en trois portages.

Aujourd'hui, les 9 000 € servent à financer le loyer du local privé dans lequel est située l'association. Il y a déjà une réflexion par rapport à la situation financière de l'association, pour regarder si nous pouvons trouver un hébergement, un local moins onéreux.

Ensuite, la question de la situation de l'association, c'est la chute d'autres financements, y compris des financements auparavant portés par les services de l'État, que ce soit l'Agence nationale de cohésion du territoire ou le budget opérationnel de programme 104, qui se sont arrêtés et qui fragilisent l'association, d'autant plus qu'elle doit réduire le personnel qui travaille en son sein, et réduit ainsi la possibilité de faire des prestations.

Aujourd'hui, les gens qui sont dans l'association passent parfois plus de temps à faire des dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'État que d'accompagner des gens en situation d'avoir recours aux services de l'association.

C'est pourquoi, par rapport à l'engagement de la Ville, qui n'est pas un désengagement, il reste le même, j'ai pris la décision, avec le service de la direction prévention médiation sécurité, de réunir une convention des financeurs pour voir les éléments qui permettraient à l'association de trouver une stabilité, mais qui reste une situation fragile. Depuis le 26 mars, nous demandons aux uns et aux autres de se réunir. Vous avez raison d'alerter sur la situation.

Mais je donne l'engagement que nous ne laissons pas cette association dans la difficulté, nous l'accompagnons. J'ai moi-même eu un rendez-vous avec l'expert-comptable de l'association, qui, contrairement à vous, demandait l'inspection rapide de la subvention au Conseil municipal, car cela permet à l'association d'avoir un engagement, y compris de son établissement bancaire, pour engager un soutien pour le paiement des salaires.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces réponses.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

Vote abstention : Le groupe Villeurbaine progressiste : Mesdames Emilie PROST, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Anaïs D'HOSTINGUE, Messieurs Prosper KABAL, Loïc CHABRIER, Stéphane COLSON.

- Adopté à la majorité -

26. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Madame Aurélie LOIRE, Messieurs Julien RAVELLO, Mahrez BENHADJ ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

27. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET A LA MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMI'E) POUR L'ANNEE 2025 – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Madame Laura GANDOLFI et Monsieur Paul CAMPY ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

29. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL PREVENTION DELINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET PREVENTION DELINQUANCE – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Communiste et Républicain. Madame BUTET, vous avez la parole.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues,

La médiation sociale, telle qu'elle est développée dans nos quartiers, est une réponse adaptée aux tensions et incivilités que notre société peut rencontrer. Les équipes de médiateurs, par leur présence quotidienne et leur écoute, jouent un rôle essentiel pour apaiser les relations et renforcer le lien social. Leur action, couplée à des initiatives comme l'événement « Prox », qui favorise le dialogue entre les jeunes et les forces de police, est un exemple concret de ce que nous devons encourager.

Il est crucial de rappeler que la présence humaine sur le terrain est irremplaçable. Les médiateurs sociaux incarnent une véritable proximité avec les habitants. Ils sont capables de désamorcer les conflits, de comprendre les besoins des habitants et de proposer des solutions adaptées. Cette présence humaine est essentielle pour construire une société apaisée.

Il y a quelques jours, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau tenait une conférence de presse pour dresser le bilan de son action six mois après sa prise de fonctions : pas grand-chose, si ce n'est une intensification de la chasse aux étrangers. Le sinistre ministre justifie son absence de bilan en évoquant « des décennies de laisser-aller, de désordre migratoire ou autres ».

Alors qu'il s'inscrit lui-même dans le prolongement de décennies d'obsession sécuritaire, de la répression au détriment de la prévention.

Les quelques recrutements de policiers ne compensent pas les suppressions de postes des années Sarkozy. Et pendant ce temps, la présence sur la voie publique baisse, tout comme les taux d'élucidation.

Beaucoup de discours, mais peu de moyens finalement.

En 2003, lorsque Nicolas Sarkozy enterrait la police de proximité, il déclarait : « *Les policiers ne sont pas des travailleurs sociaux. Organiser un match de rugby pour les jeunes du quartier, c'est bien, mais ce n'est pas la mission première de la police.* »

À l'opposé, nous pensons que la prévention, la présence humaine, le lien avec la population seront toujours plus efficaces que la répression. Et comme le montre l'événement « Prox »

organisé par l'association Raid Aventure, les policiers peuvent tout à fait s'impliquer dans des actions citoyennes et sportives avec les jeunes, n'en déplaise à M. Sarkozy.

Nous, communistes, désapprouvons les métaphores biologiques pour parler de phénomènes sociaux : comparer la délinquance à une maladie ou une gangrène, ce n'est pas notre style. Mais puisque ces termes sont aujourd'hui repris partout, permettez-moi de rappeler l'adage médical : il vaut mieux prévenir que guérir.

Enfin, nous voterons avec d'autant plus de satisfaction que cette délibération se concentre exclusivement sur des initiatives de médiation sociale, sans aucune mention de l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. EGALITE D'ACCES AUX OFFRES DE LOISIRS MUNICIPALES-EXTENSION DU DISPOSITIF – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- M. GARABEDIAN va présenter le rapport, puis il y aura une intervention du groupe Cercle Radical Place Publique.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues,

Je suis très fier de vous présenter ce rapport sur notre dispositif d'égalité d'accès aux loisirs. Depuis plus d'un siècle, la gauche porte l'idée que le temps libre, tout comme le travail, sont des droits humains fondamentaux. Mais aujourd'hui, malheureusement, trop de nos concitoyens et de nos concitoyennes, notamment les plus jeunes, les familles les plus pauvres ou les personnes isolées, n'ont pas accès à ces espaces d'épanouissement, faute de moyens, d'informations ou d'infrastructures adaptées.

À Villeurbanne, 30 % des enfants mineurs sont en situation de pauvreté (ce qui représente 9 300 enfants) et un tiers des personnes pauvres ont moins de 18 ans. Un rapport de la Défenseure des droits de 2023 sur « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture » pointe que le premier frein pour l'accès aux loisirs et aux vacances est son coût.

C'est pourquoi, dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, que nous avons voté lors d'un précédent Conseil municipal, la Ville s'est engagée à accueillir au moins 20 % d'enfants en situation de grande pauvreté, c'est-à-dire notamment avec un quotient familial inférieur ou égal à 200, parmi les usagers et usagères des activités de loisirs proposées sur le territoire.

Pour cela, quatre leviers sont travaillés depuis 2020 dans le cadre de ce dispositif entre les différentes directions de la Ville (que je remercie à cette occasion de leur investissement et de la qualité de leur travail).

Premièrement, la réservation de places dans les offres de loisirs ordinaires dans le contexte d'une offre finie. Deuxièmement, l'appel par la Ville des familles recensées pour leur

proposer l'offre réservée et les accompagner jusqu'à la confirmation de l'inscription. Troisièmement, l'évolution des pratiques et des modalités d'inscriptions des structures accueillantes.

Et enfin, la levée des freins administratifs et financiers, dont notamment deux : la fourniture de l'assurance responsabilité civile, qui est une pièce rendue obligatoire pour l'inscription des enfants à énormément d'activités de loisirs et dont ne disposent pas toujours les personnes en situation de mal-logement n'ayant pas d'assurance habitation. Et deuxièmement, le coût des offres (même minime) qui reste trop élevé pour des familles avec peu ou pas de revenus.

Notre objectif était donc double avec l'expérimentation de ce dispositif : travailler avec une visée à la fois compensatrice, via la réservation de places et l'accompagnement des familles, mais aussi et surtout une visée transformatrice, via le travail mené pour l'évolution des pratiques institutionnelles et des modalités d'accès aux offres.

Laissez-moi juste vous donner quelques chiffres sur ces quatre dernières années.

200 familles chaque été ont été informées de l'offre scolaire et périscolaire de loisirs. 45 familles chaque année ont reçu et ont été accompagnées dans les maisons de services publics et à la mairie. 60 familles par an ont accédé à une ou plusieurs places réservées pour un ou plusieurs de leurs enfants. Cela représente environ une centaine d'enfants différents inscrits chaque année. Et parmi ces familles, plus d'un tiers sont des familles domiciliées au CCAS ou hébergées en structure ou chez un tiers.

Lors de l'expérimentation du zéro reste à charge, que nous avons votée l'an dernier pour l'été 2024, 220 places ont été pourvues directement en guichet et 170 places via ce dispositif. Et la prise en charge de l'assurance responsabilité civile depuis 2023 a permis chaque année à 30 % des familles en situation de mal-logement inscrites dans le cadre du dispositif d'avoir une prise en charge du coût de l'assurance extrascolaire.

Au regard du bilan de ces expérimentations, nous vous proposons cette année de pérenniser les modalités de prise en charge financières et administratives, et d'en étendre l'application à toutes les offres de loisirs municipales sur toutes les périodes de vacances scolaires.

C'est comme cela que nous pourrions garantir les conditions d'un égal accès aux offres municipales et faire du droit aux loisirs pour toutes et tous une réalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Mme Marwa ABDELLI, pour le groupe Cercle Radical Place Publique.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, en introduction de ce conseil, nous avons entendu le témoignage des habitants de Saint-Jean, qui évoquaient la difficulté d'accéder à des offres de loisirs. Notre groupe a toujours dit et défendu avec ardeur que le droit aux loisirs fait partie du socle des politiques enfance-jeunesse. Nous savons ce qu'elles représentent pour le jeune en construction.

La délibération d'expérimentation votée l'année dernière a permis de poser les bases d'un dispositif ambitieux et nécessaire : assurer le zéro reste à charge pour l'offre de loisirs

municipale aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 200, avec une priorité aux enfants scolarisés en réseau prioritaire.

Le bilan de ce dispositif est positif : la ville et la CCAS ont assuré l'information des familles concernées, ont organisé l'accompagnement dans les démarches d'inscription pour assurer un recours effectif à ce nouveau dispositif.

Créer un droit nouveau est bien, assurer le recours effectif au droit est encore mieux.

Parmi les familles bénéficiaires, plus d'un tiers étaient en situation de domiciliation ou d'hébergement. Cela prouve que ces mesures sont essentielles et viennent donc déjà montrer leur efficacité.

Aujourd'hui, dans ce nouveau rapport, il est proposé de pérenniser et d'étendre ce dispositif à toutes les offres de loisirs municipales sur toutes les périodes de vacances scolaires. La Ville s'est engagée à accueillir au moins 20 % d'enfants en situation de grande pauvreté parmi les usagers des activités de loisirs proposées sur le territoire. C'est une très bonne nouvelle.

Il sera important de continuer d'améliorer ce dispositif en prenant en compte les différents freins déjà identifiés, et rappelés par Monsieur Garabedian, de renforcer la prise en charge de l'assurance responsabilité civile pour les familles en situation de mal-logement, les services d'interprétariat et les campagnes d'informations.

Notre groupe soutient pleinement cette délibération et l'objectif qu'elle poursuit : l'égalité d'accès aux loisirs pour toutes les familles villeurbannaises. L'accès réel des tous les jeunes à l'offre de loisirs, et plus largement, à l'animation et aux activités culturelles, doit être notre objectif commun. Aujourd'hui, notre municipalité assume fièrement sa longue tradition d'éducation populaire et de vivre ensemble. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déport : Madame Aurore GORRIQUER ne participe pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je note que tous les regards convergent positivement sur Saint-Jean. Donc, j'espère que l'abstention du groupe VIE sur la ZAC Saint-Jean...

Vous n'avez pas pris part ? Nous allons vérifier. Si c'est le cas, c'est parfait. Mais il me semble quand même.

31. ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES CONSEILS DE QUARTIERS -

M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TERRITORIALES (ADCT) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Le rapport nous est présenté par M. BRISSARD.

M. BRISSARD.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Le 3 juillet 2023 était présenté au sein de ce Conseil municipal le contrat de réciprocité que nous proposons au Maire de Villeurbanne de signer avec le Maire du Teil.

Ce projet de contrat venait infléchir 30 ans de politiques publiques aménagement du territoire centrées sur la promotion des métropoles, ces dernières devant servir de pôles compétitifs au niveau national, européen, international, et se voyant même dotées d'un nouveau statut institutionnel dans la loi MAPTAM de 2014, avec la création des Métropoles avec un grand M.

En contrepois de cette dynamique, ces contrats de réciprocité ont été mis en place afin de réinventer la relation entre les grandes villes et les territoires ruraux. Ils s'appuient sur le principe du mutualisme, né du mouvement ouvrier du 19^e siècle, promouvant un système de protection et de prévoyance dont les parties prenantes sont toutes bénéficiaires.

Alors que l'aménagement du territoire a taylorisé les fonctions des territoires, le contrat de réciprocité vise à rééquilibrer les relations et penser une complémentarité des territoires et une protection réciproque sur des risques sociaux et écologiques qui ne sont pas des moindres, et contre lesquels nous pouvons nous protéger. Il combat l'assèchement des ressources par un acteur qui serait plus fort que l'autre. Il génère enfin un attachement quand le territoire est à la fois reconnu et protégé.

Je ne reviendrai pas sur le choix du Teil, fruit d'un coup de foudre entre deux communes populaires, à l'histoire ouvrière, et qui ont construit leur identité en contrepois de leurs grandes voisines : Lyon pour Villeurbanne et Montélimar pour Le Teil.

Cette proximité culturelle, malgré nos différences de taille, a permis de lier depuis deux ans des partenariats dans le secteur de l'insertion, de la jeunesse, de la culture ou de l'alimentation. Projets dont la diversité et la qualité ont emporté le soutien de la Fondation de France et qui se mettent en œuvre dans un esprit de convivialité, qui s'est encore manifesté lors de la réunion annuelle de la semaine dernière.

Il s'agit donc dans cette délibération de concrétiser notre partenariat à travers notre adhésion à l'Association pour le développement des coopérations territoriales, qui aura la responsabilité d'assurer la répartition des moyens dévolus aux différents projets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Un soutien qui n'est pas qu'un soutien moral de la Fondation de France, avec des montants assez conséquents.

M. BRISSARD.- 350 000 €.

M. LE MAIRE.- Cela rassure l'ensemble des Villeurbannais et Villeurbannaises. Nous faisons aussi cela avec des fonds extérieurs pour nous accompagner dans ce travail important avec la ville du Teil.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Mesdames Agnès THOUVENOT, Christine GOYARD-GODEFIN, Morgane GUILLAS, Messieurs Antoine COLLIAT, Mathieu GARABEDIAN, Antoine PELCÉ ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

33. DESIGNATION DE REPRESENTANT.E.S AU SEIN D'ORGANISMES ET INSTANCES MUNICIPALES – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Mesdames Sylvie DONATI et Sonia TRON ne participent pas au vote.

Le groupe Villeurbanne progressiste : Mesdames Emilie PROST, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Anaïs D'HOSTINGUE, Messieurs Prosper KABAL, Loïc CHABRIER, Stéphane COLSON ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

M. CHABRIER.- Nous ne prenons pas part au vote pour les rapports 87 et 88.

34. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL DES FORMATIONS ET DE LA VIE ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE LYON 1 CLAUDE BERNARD – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Madame Lucie MASTROLORITO, Messieurs Stéphane FRIOUX, Olivier GLUCK, Floyd NOVAK, Julien RAVELLO ne participent pas au vote.

Le groupe Villeurbanne progressiste : Mesdames Emilie PROST, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Anaïs D'HOSTINGUE, Messieurs Prosper KABAL, Loïc CHABRIER, Stéphane COLSON ne participent pas au vote.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je corrige ce que j'ai dit en séance sur le groupe VIE : ils ne se sont pas associés à la prise de parole de l'ensemble des groupes. Et cela m'a interpellé.

Ce Conseil municipal est terminé. Le prochain aura lieu le 26 mai, à 17 heures. Très bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 45.)

Conseil municipal du 14/04/2025 - 54/54

Villeurbanne, le 26 mai 2025. Le secrétaire de séance

Mathieu GARABEDIAN